



**Saint-Etienne-du-Rouvray**

## **Séance du Conseil municipal**

(Exécution des articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

**11 décembre 2014 | 18 h 30**

Salle des séances | Hôtel de Ville

# Conseil municipal

Ordre du jour 11/12/2014 à 18 h 30

Salle des séances | Hôtel de Ville

## Monsieur Hubert Wulfranc

- 1 - Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2014
- 2 - Administration générale - Décisions du Maire
- 3 - Urbanisme - Schéma de cohérence territoriale - Consultation des communes - Modifications au projet - Saisine du Préfet

## Monsieur Joachim Moyse

- 4 - Finances communales - Budget de la Ville - Décision modificative n°3
- 5 - Finances communales - Budget de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables
- 6 - Finances communales - Création du budget annexe 'Restauration municipale'
- 7 - Finances communales - Modification de l'Autorisation de programme/crédits de paiement - Marché public de performance énergétique
- 8 - Finances communales - Budgets de la Ville, du Rive Gauche et de la Restauration municipale - Budget Primitif 2015
- 9 - Finances communales - Budget de la Ville - Détermination des taux d'imposition de l'année 2015
- 10 - Finances communales - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- 11 - Finances communales - Budgets du Rive Gauche, du Centre communal d'action sociale et de la Restauration municipale - Subvention de fonctionnement de l'année 2015
- 12 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 382 000 € - Logiseine - Travaux d'amélioration - Groupes Champ de Courses I et II, Parc Saint Just et Cité Verlaine
- 13 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 950 000 € - Le Foyer stéphanois - Travaux de réhabilitation Résidence Ambroise Croizat

- 14 - Finances communales - Code des marchés publics du 1er août 2006 - Nomenclature des fournitures et services - 2015
- 15 - Mutation de la Crea en Métropole - Etude préalable - Convention de groupement de commande
- 16 - Métropole Rouen Normandie - Transfert de compétences - Suppressions de postes - Conventions de prestation de service
- 17 - Personnel communal - Créations / Suppressions / transformations de postes
- 18 - Personnel communal - Renouvellements d'engagements d'agents contractuels et fixation de la rémunération
- 19 - Personnel communal - Marché d'assurance - Risques statutaires - Avenant au marché
- 20 - Personnel communal - Comité des œuvres sociales - Subvention de fonctionnement - Régularisation 2014
- 21 - Personnel communal - Comité des œuvres sociales - Subvention de fonctionnement 2015
- 22 - Personnel communal - Frais de missions de la directrice du Rive gauche
- 23 - Cavité souterraine rue Victor-Duruy - Demande de subventions
- 24 - Travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments communaux - Demande de subvention auprès du Conseil général pour le groupe scolaire Jean-Macé
- 25 - Contrat de proximité et de solidarité - Programmation NPNRU - Demandes de subventions 2015 et 2016
- 26 - Projet d'aménagement du groupe scolaire Joliot-Curie - Extension de l'école maternelle - Demande de subventions au Département de Seine-Maritime
- 27 - Plan local d'urbanisme - Modification n°2 - Approbation
- 28 - Affaires foncières - Immeuble sis 33, boulevard Lénine - Rachat à l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN)
- 29 - Urbanisme - Secteur Seguin - Permis d'aménager

- 30 - Renouveau urbain - Cité du Château Blanc - Etude pré-opérationnelle de repérage des copropriétés en difficulté - Demande de subvention
- 31 - Oru Renan - Travaux sur local commercial - Remise de loyers
- 32 - Association Le club des utilisateurs d'Orphée - Adhésion de la ville
- 33 - Conseil d'administration des collèges - Désignation des représentants de la ville
- 34 - Conseils d'administration des lycées - Désignation des représentants de la ville
- 35 - Nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance - Plan d'actions - Demande de financement
- 36 - Prévention spécialisée - Association stéphanaise de prévention individuelle et collective - Subvention exceptionnelle
- 37 - Commerces, services et offre de santé - Subvention exceptionnelle Union commerciale et artisanale de Saint-Etienne-du-Rouvray centre
- 38 - Maison de justice et du droit de Saint-Etienne-du-Rouvray - Permanences d'informations et entretiens- Convention avec l'association Trialogue
- 39 - Maison de justice et du droit - Convention entre la Ville et l'Ordre des avocats - Permanences juridiques
- 40 - Maison de justice et du droit de Saint-Etienne-du-Rouvray - Permanences d'informations juridiques sur le droit des femmes et des familles - Convention avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Seine-Maritime (CIDFF 76)
- 41 - Maison de justice et du droit de Saint-Etienne-du-Rouvray - Permanences d'informations juridiques sur le droit des étrangers - Convention avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Seine-Maritime (CIDFF 76)

**Madame Francine Goyer**

- 42 - Résidence pour personnes âgées 'Ambroise Croizat' - Avenant n°3 à la convention entre l'Etat, la Ville et le CCAS du 6 juin 1988 portant sur les logements foyers

### **Monsieur David Fontaine**

- 43 - Affaires scolaires - Ecole privée Jeanne d'Arc - Subvention de fonctionnement 2014/2015

### **Monsieur Jérôme Gosselin**

- 44 - Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse - Prise en charge d'une formation en accordéon avec la Ville d'Oissel - 2014-2015
- 45 - Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saint-Etienne-du-Rouvray - Convention de partenariat avec le Centre hospitalier du Rouvray - Premier semestre 2015
- 46 - Le Rive gauche - Modalités d'accès des enfants de la Chad et de leur famille aux spectacles de danse
- 47 - Fourniture, pose, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains et d'abris voyageurs - Marché JC Decaux - Avenant n°2

### **Madame Murielle Renaux**

- 48 - Petite enfance - Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray - Subvention de fonctionnement - Versement d'un acompte

### **Monsieur Michel Rodriguez**

- 49 - Affaires sportives - Club athlétique des cheminots stéphanois - Subvention de fonctionnement 2014/2015
- 50 - Affaires sportives - Ring stéphanois - Subvention exceptionnelle

### **Madame Catherine Olivier**

- 51 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2013 - Information

### **Madame Najia Atif**

- 52 - Cohésion sociale - Accompagnement des habitants dans l'émergence et la mise en place des Conseils citoyens - Demande de subvention

### **Monsieur Hubert Wulfranc**

- 53 - Vœu | Défense de l'emploi à UPM - Chapelle Darblay (Grand Couronne)

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-1** | Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2014

**Sur le rapport de** Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine  
Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou  
Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski  
M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)  
Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Le Conseil municipal est invité** à approuver le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-2 | Administration générale - Décisions du Maire**  
**Sur le rapport de** Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal du 10 avril 2014 au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

- Marché de prestation de transport de personne en taxi – procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Convention de mise à disposition de locaux entre la ville et la Confédération syndicale des familles – Avenant à la convention
- Marché de location, d’installation et de maintenance d’une presse numérique couleur neuve ou remise à neuf – Appel d’offres ouvert – Article 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics
- Marché de fourniture d’uniformes et accessoires des policiers municipaux et des agents de sécurité municipale – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché de fournitures et réparations de pneumatiques – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Marché de Conseil, d’assistance et d’aide à la décision par téléphone – Procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Réalisation d’un contrat de prêt PSPL d’un montant total de 1 597 472 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d’investissements sur les bâtiments publics du patrimoine communal de Saint-Etienne-du-Rouvray
- Marché de location, installation et de maintenance de fontaines à eau sur réseau – procédure adaptée – Article 28 du Code des marchés publics
- Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et le Festival de Rouen du livre de jeunesse
- Prix des services publics locaux pour 2015 – Département des activités socioculturelles et festives et de la vie associative
- Prix des services publics locaux pour 2015 – Département des affaires scolaires et de l’enfance
- Prix des services publics locaux pour 2015 – Département Tranquillité publique
- Prix des services publics locaux pour 2015 – Département des bibliothèques municipales
- Prix des services publics locaux pour 2015 – Département des affaires générales - Population
- Prix des services publics locaux pour 2015 – Département des affaires scolaires et de l’enfance – Division enfance – Activités annexes
- Prix des services publics locaux pour 2015 – Copie de documents administratifs

Pour extrait conforme,  
 Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
 Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-3 | Urbanisme - Schéma de cohérence territoriale - Consultation des communes - Modifications au projet - Saisine du Préfet**  
**Sur le rapport de M. Hubert Wulfranc, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

## **Exposé des motifs :**

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 13 octobre 2014, a arrêté le projet de SCoT. Ce document de planification intercommunal va fixer pour les 20 prochaines années le projet de développement du territoire de l'agglomération avec lequel les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles.

Conformément aux dispositions de l'article L122-8 du Code de l'urbanisme, le projet de SCoT est transmis entre autre aux communes afin qu'elles émettent leur avis.

Ce document appelle un certain nombre d'observations et de demandes de modification afin que soit pris en compte le projet politique porté par les élus et affirmé au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2011. En effet, si les enjeux globaux de cohésion, d'équilibre, d'attractivité, d'environnement, identifiés pour le territoire de la Crea sont partagés, des divergences fondamentales avec les orientations stratégiques stéphanaïses apparaissent.

Le développement urbain de la Ville doit se poursuivre sur le secteur Guérin qui constitue sa principale réserve foncière. Ce grand projet est clairement affirmé au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (Plu), approuvé le 15 décembre 2011 et représente un élément stratégique essentiel du projet politique porté par les élus municipaux. Il forme l'un des 3 points d'appui de l'armature urbaine de la Ville et doit permettre, sur un espace de 84 hectares, la mise en cohérence du développement de la commune afin qu'elle renoue avec une urbanisation harmonieuse permettant d'assurer la continuité de sa trame urbaine entre la vallée de Seine et le plateau du Madrillet.

Les acquisitions engagées sur ce site dès 1974 dans le cadre d'une politique foncière volontariste (ancienne ZAD de La Houssière) permettent à la Ville de maîtriser la quasi-totalité du foncier de ce secteur. L'engagement récent d'une opération de constitution de réserves foncières, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 décembre 2013, doit parachever cette action.

La capacité du nouveau quartier Guérin est estimée à environ 2 800 logements, soit à horizon 2030 une progression démographique d'environ 6 000 habitants. Il représente donc une composante majeure du dynamisme démographique, économique et fiscal de la commune.

Ce projet constitue une véritable opportunité dans le projet de la Crea grâce à sa localisation privilégiée en cœur d'espace urbain permettant la mise en œuvre des objectifs du Programme local de l'habitat (PLH) sur des réserves foncières constituées à coût maîtrisé. Il contribue également à relier et à structurer les quartiers prioritaires de la Ville qui le jouxtent ainsi qu'à renforcer les liaisons est/ouest, à la fois enjeu communautaire (liaison transversale de la boucle de Seine) et enjeu local (desserte nécessaire du quartier Guérin).

Or le projet de Document d'orientation et d'objectif (DOO) du SCoT et le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), impactent le quartier Guérin à 90 % par des réservoirs et corridors écologiques (trames boisées, silicicole et d'espace rural) qui limitent fortement toute urbanisation.

Sans remettre en cause les intérêts portés par le SRCE ou le SCoT et les responsabilités bien comprises de chacun dans la préservation de la biodiversité, la Ville souhaite que soient également prises en compte les réalités du territoire stéphanaïse. Or la légitime préoccupation macro environnementale du SRCE et du SCoT aboutit à l'élaboration de cartes et de documents écrits dont la lecture croisée laisse craindre un gel du foncier susceptible de compromettre sérieusement le projet municipal, dont le projet Guérin est l'élément structurant essentiel.

Si les réservoirs silicicoles présentent un vrai enjeu écologique, la trame boisée (réservoir et corridor) et toutes les autres contraintes environnementales (corridors ; trame d'espace rural ; bande non aedificandi de 30m ; ...) grevant le futur quartier Guérin doivent être supprimées.

Il convient également que le projet Guérin, au même titre que le quartier Flaubert ou le quartier de la nouvelle gare, soit expressément reconnu dans le SCoT en tant qu'enjeu et grand projet d'agglomération contribuant à son développement.

Les zones d'activités du Technopôle, de la Vente Olivier Nord et de la Vente Olivier Sud (élément du projet de reconversion Seine Sud) sont également touchées par la trame verte (boisée et silicicole). Afin de ne pas contraindre le développement économique, ces trames doivent être affinées en vue d'être supprimées. Le projet Seine Sud, de compétence métropolitaine, mériterait quant à lui d'être appréhendé à l'échelle du SCoT. Ce dernier porte en effet l'affirmation d'objectifs consubstantiels au projet Seine Sud, notamment en matière de transports collectifs (renforcement des lignes de bus ; desserte ferrée), de déplacements doux (complétude des maillages), d'intégration urbaine et paysagère (traitement des entrées de ville) sur cette partie de la vallée de Seine.

Le Parc des Bruyères et l'emprise du Centre Hospitalier du Rouvray sont identifiés comme « cœurs de nature en ville », sur lesquels les projets paraissent limités. Il importe que soit officiellement confirmé que ce classement n'interdit pas l'opération prévue sur la réserve foncière de la Ville dans l'emprise du CHR, en lien avec le projet de restructuration de la Cité des Familles, et ne constitue pas un frein à la réalisation d'un projet ambitieux sur le Parc des Bruyères.

Concernant les déplacements, aucune équivoque ne doit demeurer quant à la desserte ferroviaire et à la valorisation de l'axe TER existant sur la partie est de la rive gauche. Ainsi, les haltes ferroviaires à créer sur le secteur Seguin et le futur pôle de vie Granet doivent figurés.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'urbanisme,

**Considérant :**

- Que les dispositions du projet de SCoT soumis à l'avis de la commune posent des contraintes excessives compromettant ses intérêts essentiels,
- Que dès lors il ne peut lui être réservé un avis favorable,
- Qu'il convient néanmoins de poursuivre les négociations engagées avec la Crea, la Région et la DREAL, dans la perspective de voir les observations de la Ville prises en compte et le projet de SCoT modifié en ce sens,
- Que parallèlement, il convient également de saisir Monsieur le Préfet conformément aux dispositions de l'article L 122-9 du Code de l'urbanisme, permettant aux communes de sauvegarder leurs intérêts lorsqu'elles les estiment compromis par le projet de SCoT.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'émettre un avis défavorable sur le projet de SCoT arrêté tel qu'il est soumis à l'avis de la commune,
- De poursuivre auprès des partenaires les négociations engagées en vue d'aboutir à la rédaction d'un document préservant les intérêts de chacun,
- D'engager auprès de Monsieur le Préfet la procédure prévue à l'article L 122-9 du Code de l'urbanisme, permettant aux communes de sauvegarder leurs intérêts lorsqu'elles les estiment compromis par le projet de SCoT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par 20 Pour

Par 0 Contre

Par 15 Abstention

Par 0 Non participation au vote

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-4 | Finances communales - Budget de la Ville - Décision modificative n°3**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables,

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°9 du Conseil municipal du 12 décembre 2013 adoptant les budgets primitifs de la Ville pour l'exercice 2014,

**Considérant :**

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'adopter la décision modificative n°3 comme suit :

**Budget de la Ville**

Fonctionnement

<b>Dépenses</b>		
	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
611	Contrats de prestations de services	- 72.732,16
614	Charges locatives et de copropriété	5.000,00
6574	Subventions aux associations et autre personnes de droit privé	67.732,16
	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>

Investissement

<b>Dépenses</b>		
	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
2051	Concessions et droits similaires	1.819,90
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	- 725,84
2184	Mobilier	- 1.094,06
	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-5 | Finances communales - Budget de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité, d'absence de débiteurs ou de caducité donnent lieu à des admissions en non valeur.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- L'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Maire par le Receveur municipal,

**Considérant que :**

- Le Receveur municipal a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des créances relatives, pour les exercices 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014,
- Des créances s'établissant à 3 867,95 euros n'ont pu être recouvrées,
- De manière à apurer les comptes de prises en charge des titres de recettes de l'exercice 2014, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non valeur,
- En aucun cas l'admission en non valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites.

Et conformément aux états des taxes et produits irrécouvrables présentés par le comptable soit :

- Année 2009 : 114,60 euros
- Année 2011 : 1 054,10 euros
- Année 2012 : 1 132,77 euros
- Année 2013 : 1 553,32 euros
- Année 2014 : 13,16 euros

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De se prononcer favorablement sur l'admission en non valeur de créances pour un montant de 3 867,95 euros,

**Précise que :**

- D'imputer les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-6 | Finances communales - Création du budget annexe 'Restauration municipale'**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes aux activités du restaurant municipal assujetties à TVA et de faciliter la mise en œuvre de ses obligations d'ordre fiscal, la collectivité peut faire le choix d'une gestion budgétaire annexe,

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M14.

**Considérant :**

- Le projet de dissolution de la Caisse des écoles,
- Les prestations de restauration assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée,
- La nécessité de créer un budget annexe.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De créer un budget annexe assujetti à la TVA dénommé Restauration municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-7 | Finances communales - Modification de l'Autorisation de programme/crédits de paiement - Marché public de performance énergétique**  
**Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération du 20 décembre 2012 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la réalisation des travaux sur le bâti réalisés dans le cadre du MPPE,
- La délibération du 12 décembre 2013 modifiant le montant de l'autorisation de programme,

**Considérant :**

- L'autorisation de programme votée à hauteur de 4 416 000 €,
- Des travaux supplémentaires sont prévus pour un montant de 520 000 €,
- La durée de l'AP/CP reste inchangée à savoir 3 ans avec une dernière échéance prévue en 2015,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De modifier le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement à 4 936 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-8 | Finances communales - Budgets de la Ville, du Rive Gauche et de la Restauration municipale - Budget Primitif 2015**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Vu :**

- Le Code général des Collectivités territoriales en ses articles L1612-1 à L1612-14, L2252-3, L2311-1 à L2311-3, L2312-1 à L2312-4, L2321-1 à L2321-3 et L2331-1 à L2331-10, L2336-3,

**Considérant :**

- Le Conseil municipal du 16 octobre 2014, en particulier les orientations budgétaires relatives à la préparation du Budget primitif 2015,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'adopter le Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2015 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7.490.400,00</b>	<b>7.490.400,00</b>
Mouvements réels	7.490.400,00	6.190.400,00
Mouvements d'ordre	-	1.300.000,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>43.179.874,00</b>	<b>43.179.874,00</b>
Mouvements réels	41.879.874,00	43.179.874,00
Mouvements d'ordre	1.300.000,00	-
<b>TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS</b>	<b>50.670.274,00</b>	<b>50.670.274,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité le budget primitif de la ville

Par 33 Pour  
 Par 2 Contre  
 Par 0 Abstention  
 Par 0 Non participation au vote

- D'adopter le budget primitif du Rive Gauche pour l'exercice 2015 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9.643,00</b>	<b>9.643,00</b>
Mouvements réels	9.643,00	-
Mouvements d'ordre	-	9.643,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1.037.417,00</b>	<b>1.037.417,00</b>
Mouvements réels	1.027.774,00	1.037.417,00
Mouvements d'ordre	9.643,00	-
<b>TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS</b>	<b>1.047.060,00</b>	<b>1.047.060,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du Rive Gauche par 35 votants.

- D'adopter le budget primitif de la Restauration municipale pour l'exercice 2015 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Mouvements réels	-	-
Mouvements d'ordre	-	-
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>918.672,00</b>	<b>918.672,00</b>
Mouvements réels	918.672,00	918.672,00
Mouvements d'ordre	-	-
<b>TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS</b>	<b>918.672,00</b>	<b>918.672,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la Restauration municipale par 35 votants.

Pour extrait conforme,  
 Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
 Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-9 | Finances communales - Budget de la Ville -  
Détermination des taux d'imposition de l'année 2015  
Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Au vu de l'état 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014 et au regard des orientations municipales, il est proposé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- Le Code général des impôts et notamment les articles 1636 et suivants,
- La loi de finances pour l'année 2014,
- La délibération n°10 du Conseil municipal du 12 décembre 2013 fixant pour l'année 2014, les taux des contributions directes locales,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De fixer les taux d'imposition pour l'année 2015, comme suit :

	Taux 2015
Taxe d'habitation	23,62
Taxe sur le foncier bâti	29,66
Taxe sur le foncier non bâti	49,75

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par 33 Pour

Par 2 Contre

Par 0 Abstention

Par 0 Non participation au vote

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-10 | Finances communales - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Vu :**

- L'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 07/12/2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,
- Les articles L. 2333-2 à L 2333-5 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La loi du 07/12/2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité qui a modifié en profondeur le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité, codifiée à l'article L 2333-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
- La délibération du 18 décembre 1970 fixant à 8 ce coefficient pour la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray
- Que l'arrêté du 8 août 2014, actualisant pour 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité, fixe la limite du coefficient multiplicateur à 8,5.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De fixer à 8,5 le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour les consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, applicable à compter du 01/01/2015.

**Précise que :**

- La recette est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-11 | Finances communales - Budgets du Rive Gauche, du Centre communal d'action sociale et de la Restauration municipale - Subvention de fonctionnement de l'année 2015**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Les budgets annexes du Rive Gauche, du Centre communal d'action sociale et de la Restauration municipale sont équilibrés chaque année par une subvention de fonctionnement du budget de la Ville.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales en ses articles L1111-1 à 1111-2 et L21216-29,

**Considérant :**

- L'intérêt d'utilité communale du Rive Gauche, du Centre communal d'action sociale et de la Restauration municipale,
- Que pour équilibrer leur budget, le Rive Gauche, le Centre communal d'action sociale et la Restauration municipale doivent bénéficier d'une subvention publique,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'octroyer au Rive Gauche une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 d'un montant de 667 000,00 euros,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section d'Investissement	9.643,00	9.643,00
Section de Fonctionnement	1.037.417,00	370.417,00
Total :	1.047.060,00	380.060,00
Besoin de financement	-	667.000,00

- D'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 d'un montant de 1 361 304,00 euros,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section d'Investissement	10.000,00	10.000,00
Section de Fonctionnement	2.130.029,00	768.725,00
Total :	2.140.029,00	778.725,00
Besoin de financement	-	1.361.304,00

- D'octroyer à la Restauration municipale une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 d'un montant de 348 027,00 euros,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section d'Investissement	0,00	0,00
Section de Fonctionnement	918.672,00	570.645,00
Total :	918.672,00	570.645,00
Besoin de financement	-	348.027,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
 Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
 Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-12 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 382 000 € - Logiseine - Travaux d'amélioration - Groupes Champ de Courses I et II, Parc Saint Just et Cité Verlaine**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.

Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti,

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
- L'article 2298 du Code civil,
- Le contrat de prêt signé entre SA HLM Logiseine et la Caisse des dépôts et consignations.

**Considérant :**

- La demande formulée par Logiseine et tendant au financement des travaux d'amélioration sur les groupes Champ de courses I et II, Parc Saint Just et Cité Verlaine situés à Saint-Etienne-du-Rouvray.

**Article 1**

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 382 000,00 euros souscrit par Logiseine auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PAM est destiné à financer les travaux d'amélioration sur les groupes Champ de courses I et II, Parc Saint Just et Cité Verlaine situés à Saint-Etienne-du-Rouvray.

**Article 2**

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 382 000,00 euros
  - Durée totale du prêt : 20 ans
- Dont, durée du différé d'amortissement : 0
- Périodicité des échéances : annuelles
  - Index : Livret A
  - Type du produit : PAM
  - Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
  - Taux annuel de progressivité : de 0 à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A)
  - Révisabilité : DL
  - Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux de Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

### **Article 3**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Logiseine, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Logiseine pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

*Après en avoir délibéré,*

#### **Décide :**

- De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	0	Abstention
Par	2	Non participation au vote

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-13 | Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 950 000 € - Le Foyer stéphanois - Travaux de réhabilitation Résidence Ambroise Croizat**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Une collectivité peut accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé afin de faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.

Le garant s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur à assurer le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- L'article 2298 du Code civil ;

**Considérant :**

- La demande formulée par la société SA HLM Le Foyer Stéphanois et tendant au financement des travaux de réhabilitation de la RPA Ambroise Croizat.

**Article 1**

L'assemblée délibérante de Saint-Etienne-du-Rouvray accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 950 000,00 euros souscrit par Le Foyer Stéphanois auprès de la Carsat Normandie.

Ce prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de la résidence pour personnes âgées Ambroise Croizat située à Saint-Etienne-du-Rouvray.

**Article 2**

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 950 000,00 euros
- Durée totale du prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt : 0 %
- Durée du différé d'amortissement : 0
- Périodicité des échéances : annuelles

**Article 3**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Le Foyer Stéphanois, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Carsat Normandie, la collectivité s'engage à se substituer à Le Foyer Stéphanois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4**

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Carsat Normandie et l'emprunteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	0	Abstention
Par	2	Non participation au vote

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Étienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

Nomenclature Fournitures et Services 2015

Famille		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation	
01	Alimentation							01	Epicerie	01F01
								02	Primeurs	01F02
								03	Pain-pâtisserie-viennoiserie	01F03
								04	Produits laitiers et avicoles	01F04
								05	Produits surgelés	01F05
								06	Viande-charcuterie	01F06
								07	Poissons et crustacés	01F07
								08	Boissons et vins	01F08
								09	Plats élaborés frais	01F09
								10	Aliments pour animaux	01F10
02	Analyses	01	Matériel pour analyse	02M01	01	De laboratoire et pharmaceutiques	02P01			
					02	Environnement (eau-air Bruit )	02P02			
					03	Bâtiment ( amiante, eau...)	02P03	01	Fourniture pour analyse	02F01
					04	Analyse terre - terrain de sport	02P04			
					05	Analyse arbres et végétaux	02P05			
03	Animation		Achat d'équipements de centre de vacances ( tentes ...)		01	Places de séjours en centres de vacances et loisirs	03P01			
					02	Services d'animation divers	03P02	01	Fournitures ( Tentes, malles ...)	03F01
					03	Location équipement sanitaire	03P03			
					04	location de place d'hébergement en camping	03P04			
04	Animaux	01	Animaux vivants et autres-cheptels	04M01	01	Prestation vétérinaire	04P01	01	Fourniture pour lutte contre les nuisances animales	04F01
					02	Lutte contre les nuisances animales	04P02			
05	Appareils de mesure	01	Appareil de traçage	05M01	01	Maintenance appareil de traçage	05P01	01	Fourniture et pièces pour appareil de traçage	05F01
		02	Chronomètres, compteurs et horloges	05M02	02	Maintenance et location chronomètres, compteurs, horloges	05P02	02	Fourniture et pièces pour chronomètres compteurs et horloges	05F02
		03	Mesure optique	05M03	03	Maintenance et location mesure optique	05P03	03	Fourniture et pièces pour mesure optique	05F03
		04	Mesure d'angles	05M04	04	Maintenance et location mesure d'angles	05P04	04	Fourniture et pièces pour mesure d'angles	05F04
		05	Mesure des longueurs	05M05	05	Maintenance et location mesure des longueurs	05P05	05	Fourniture et pièces pour mesure des longueurs	05F05
		06	Mesure des dimensions	05M06	06	Maintenance et location mesure des dimensions	05P06	06	Fourniture et pièces pour mesure des dimensions	05F06
		07	Mesure des son et lumière	05M07	07	Maintenance et location mesures des son et lumière	05P07	07	Fourniture et pièces pour mesure des son et lumière	05F07
		08	Mesure mécanique	05M08	08	Maintenance et location mesure mécanique	05P08	08	Fourniture et pièces pour mesure mécanique	05F08
		09	Mesure thermie et hygrométrie	05M09	09	Maintenance et location mesure thermie et hygrométrie	05P09	09	Fourniture et pièces pour mesure thermie et hygrométrie	05F09
		10	Mesure topographie	05M10	10	Maintenance et location mesure mesure topographie	05P10	10	Fourniture et pièces pour mesure topographie	05F10
		11	Mesure électrique et magnétique	05M11	11	Maintenance et location mesure électrique et magnétique	05P11	11	Fourniture et pièces pour mesure électrique et magnétique	05F11
		12	Mesure des masses	05M12	12	Maintenance et location mesure des masses	05P12	12	Fourniture et pièces pour mesure des masses	05F12
06	Archivage	01	Matériel d'archive	06M01	01	Services d'archivage et conservation	06P01	01	Fourniture d'archivage	06F01
07	Ascenseurs			07M01	01	Maintenance, entretien et réparation	07P01	01	Fourniture et pièces pour ascenseurs	07F01
08	Assainissement / eau	01	Matériel pour réseau assainissement	08M01	01	Entretien réseau assainissement	08P01	01	Fourniture pour réseau assainissement	08F01
					02	Entretien réseau eau	08P02	02	Fourniture pour réseau eau	08F02
		02	Matériel pour réseau eau	08M02	03	Curage de bassin	08P03	03	Produits d'assainissement	08F03
					04	Curage dispositif de pré-traitement	08P04			

**Nomenclature Fournitures et Services 2015**

Famille		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation	
09	Assurances				01	Des personnes	09P01			
					02	Du patrimoine	09P02			
					03	Automobiles	09P03			
					04	Construction	09P04			
					05	Responsabilité civile	09P05			
					06	Conseil en assurances	09P06			
10	Audiovisuel	01	Matériel audiovisuel et de sonorisation	10M01	01	Location de matériel audiovisuel et de sonorisation	10P01	01	Fourniture et pièces pour matériel audiovisuel et de sonorisation	10F01
		02	Matériel vidéo et cinéma	10M02	02	Maintenance et entretien de matériel audiovisuel et de sonorisation	10P02	02	Fourniture et pièces pour matériel vidéo et cinéma	10F02
		03	Matériel photo	10M03	03	Location de matériel vidéo et cinéma	10P03	03	Fourniture et pièces pour matériel photo	10F03
					04	Maintenance et entretien de matériel vidéo et cinéma	10P04	04	Fournitures (CD , cassettes vierges, pellicules ,,,)	10F04
					05	Location de matériel photo	10P05			
					06	Maintenance et entretien de matériel photo	10P06			
					07	Développement photos	10P07			
					08	Prestation photographique	10P08			
					09	Prestation et reproduction d'enregistrement sonore et vidéo	10P09			
11	Audits et conseils				01	Services comptables-financiers audit et tenues de comptes	11P01			
					02	Services de conseil de gestion financière et connexes	11P02			
					03	Services financiers d'investissement	11P03			
					04	Organisation des services	11P04			
					05	Service de recherche et développement	11P05			
					06	Service juridique	11P06			
					07	Conseil et Aide à la décision	11P07			
12	Bibliothèque et médiathèque	01	Matériel de bibliothèque	12M01	01	Maintenance et entretien de matériel	12P01	01	Fourniture et pièces pour matériel	12F01
					02	Service de reliure	12P02	02	Livres, cd, cassettes enregistrés...	12F02
					03	Location de matériel	12P03			
					04	Service de couverture des livres	12P04			
13	Bois menuiserie	01	Menuiserie mixte	13M01	01	Prestation de menuiserie-vitrerie	13P01			
					02	Maintenance menuiserie intérieure	13P02	02	Menuiserie intérieure	13F02
					03	Maintenance menuiserie pvc	13P03	03	Menuiserie pvc	13F03
					04	Maintenance menuiserie aluminium	13P04	04	Menuiserie aluminium	13F04
					05	Maintenance menuiserie métallique	13P05	05	Menuiserie métallique	13F05
					06	Maintenance faux-plafonds	13P06	06	Menuiserie-vitrerie	13F06
					07	Maintenance stores et volets roulants	13P07	07	Faux-plafonds	13F07
					08	Maintenance signalétique intérieure et extérieure	13P08	08	Stores et volets roulants	13F08
					09			09	Fournitures de signalétique intérieure et extérieure	13F09
14	Chauffage et climatisation	01	Matériel (pompes accélérateurs régulation)	14M01	01	Entretien et réparation des installations de chauffage	14P01	01	Fournitures et pièces pour chauffage et climatisation	14F01
					02	Entretien et réparation de installation de climatisation	14P02			
					03	Location de matériel de chauffage et climatisation	14P03			
					04	Production d'énergie, entretien et réparation des systèmes de production de chaleur et de froid	14P04			

Nomenclature Fournitures et Services 2015

Famille		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation	
15	Communication / Manifestation	01	Matériel ( d'exposition, de colloques, séminaires ...)	15M01	01	Conseil en communication et organisation de campagnes	15P01	01	Fournitures de communication, d'expositon	15F01
				02	Achat et location d'espaces publicitaires	15P02				
				03	Organisation de colloques et séminaires	15P03				
		02	matériel informatique dédié à la communication	15M02	04	Enquête et sondage	15P04			
				05	Services d'agences de presse	15P05				
				06	Location de matériel d'exposition	15P06				
				07	Organisation d'exposition	15P07				
				08	Prestation de recherche de publicitaires ( magazine, plan ...)	15P08				
				09	Confection de panneaux chantier - giratoires	15P09				
16	Culture	01	Matériel de spectacle	16M01	01	Location de matériel de spectacle	16P01	01	Fourniture et pièces pour matériel de spectacle	16F01
				16M02	02	Maintenance et entretien matériel de spectacle	16P02	02	Fourniture et pièces pour matériel scénique	16F02
		03	Eclairage de spectacle	16M03	03	Location de matériel scénique	16P03	03	Fourniture et pièces pour matériel éclairage de spectacle	16F03
				04	Maintenance et entretien matériel scénique	16P04				
				05	Location de matériel d'éclairage de spectacle	16P05				
				06	Maintenance et entretien de matériel d'éclairage de spectacle	16P06				
				07	représentation artistique-spectacle	16P07				
17	Déchets ménagers et industriels	01	Conteneurs	17M01	01	Location de conteneurs	17P01			
				17M02	02	Elimination des déchets	17P02			
		02	Matériel de broyage et compactage	17M02	03	Transports de déchets	17P03			
				17M02	04	Elimination et Transport de déchets	17P04			
				17M02	05	Compostage déchets verts	17P05			
				17M02	06	Maintenance de conteneurs	17P06			
18	Documentation	01	Matériels	18M01	01	Enregistrements sonores, audio et informatiques	18P01	01	Abonnements	18F01
				18M01	02	Prestation de gestion d'abonnements	18P02	02	Ouvrages de documentation générale tous supports	18F02
19	Elections formalités	01	Urnes, isolements, panneaux électoraux	19M01				03	Ouvrages de documentation technique tous supports	18F03
				19M02	02	Articles funéraires		01	Fournitures pour élections et formalités administratives	19F01
20	Electricité	01	Matériel d'éclairage public	20M01	01	Maintenance et entretien des installations électriques	20P01	02	Fourniture de matériel d'illuminations	20F02
				20M02	02	Contrôle des installations électriques	20P02			
				20M03	03	Maintenance et entretien d'éclairage public	20P03			
		04	Groupe électrogène	20M04	04	Maintenance et entretien de signalisation tricolore	20P04			
				20M04	05	Location et installation de matériel d'illumination	20P05			
				20M04	06	Maintenance et entretien de matériel d'illumination	20P06			
				20M04	07	Location groupe électrogène	20P07			
				20M04	08	Maintenance et entretien de groupe électrogène	20P08			
21	Electroménager	01	Matériel électroménager	21M01	01	Location maintenance électroménager	21P01	01	Fourniture et pièces électroménager	21F01
				21M01	02	Maintenance et entretien électroménager	21P02			
22	Electronique	01	Matériel électronique	22M01	01	Location maintenance électronique	22P01	01	Fourniture et pièces électronique	22F01

**Nomenclature Fournitures et Services 2015**

Famille		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation	
23	Enseignement	01	Matériel scolaire	23M01	01	Location de matériel scolaire	23P01	01	Fournitures scolaires	23F01
		02	Matériel bureautique	23M02	02	Maintenance de matériel scolaire	23P02	02	Fournitures didactiques	23F02
		03	Logiciels et progiciels	23M03	03	Maintenance et entretien de matériel bureautique	23P03	03	Livres scolaires	23F03
					04	Maintenance et entretien logiciels et progiciels	23P04	04	Livres (hors scolaires)	23F04
24	Espaces verts	01	Matériel d'arrosage	24M01	01	Pose et entretien matériel d'arrosage	24P01	01	Fourniture d'arrosage	24F01
		02	Acquisition matériel espaces verts	24M02	02	Entretien matériels espaces verts	24P02	02	Pièces pour matériel espaces verts	24F02
		03	Matériel pour vasques, suspensions, massifs et décorations florales	24M03	03	Traitements phyto sanitaires	24P03	03	Fourniture terre végétale	24F03
		04	Matériel terrain de sport	24M04	04	Rognage de souches	24P04	04	Fourniture gazon	24F04
		05	Matériel cimetières	24M05	05	Entretien des espaces verts et plantes	24P05	05	Fourniture engrais	24F05
					06	Nettoisement réserves foncières	24P06	06	Fourniture produits phytosanitaires	24F06
					07	Entretien des espaces verts Château Blanc	24P07	07	Fourniture désherbant	24F07
					08	Entretien espaces verts RN138	24P08	08	Fourniture (plantes vertes, fleurs, bulbes) pour massifs et décorations florales	24F08
					09	Entretien terrains de sports	24P09	09	Fourniture arbres	24F09
					10	Entretien cimetières	24P10	10	Fourniture pieds d'arbres	24F10
					11	Assistance à maîtrise d'ouvrage	24P11	11	Fourniture arbustes	24F11
					12	Protection des cultures	24P12	12	Ecorces de cacao	24F12
								13	Fourniture plantes vivaces	24F13
								14	Fourniture terrains de sports	24F14
		15	Fourniture cimetières	24F15						
25	Etudes techniques			01	Assistance à maîtrise d'ouvrage	25P01				
				02	Maîtrise d'œuvre	25P02				
				03	Convention sps	25P03				
				04	Etudes d'urbanisme	25P04				
				05	Etudes techniques	25P05				
				06	Etudes de sols	25P06				
				08	Etudes et maîtrise d'œuvre sur aménagement paysager	25P08				
				09	Contrôle technique	25P09				
				26	Fluides					
02	Fournitures, abonnement, consommation gaz	26F02								
03	Fournitures, abonnement, consommation eau	26F03								

**Nomenclature Fournitures et Services 2015**

Famille		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation	
27	Formations				01	Versement à organismes de formations pour le personnel	27P01			
					02	Formations de sécurité et normatives	27P02			
					03	Formations spécialisées	27P03			
28	Fournitures de bureau et matériel	01	Machines de bureau (fax, scanner)	28M01	01	Maintenance et réparation machines de bureau	28P01	01	Fournitures de bureau	28F01
		02	Machines de dessin	28M02	02	Maintenance et réparation machines de dessin	28P02	02	Fournitures de dessin	28F02
29	Habillement				03	Location machine de bureau ou de dessin	28P03	03	Façonnés de papeterie	28F03
					01	Blanchisserie teinturerie ( habillement et textile )	29P01	04	Papier d'impression et carton	28F04
					02	Location habillement	29P02	05	Fourniture et pièces pour machines de bureau	28F05
								06	Fourniture et pièces pour machines de dessin	28F06
								01	Habillement traditionnel (vestes pantalons jupes-chemises-sous-vêtements chaussettes...)	29F01
								02	Vêtements de travail pour personnel technique et service entretien	29F02
								03	Vêtements et équipements individuels de protection	29F03
								04	Vêtements de sport et montagne	29F04
30	Pré-presse Impression et reprographie	01	Matériel pré-presse (pao)	30M01	01	Maintenance et entretien de matériel pré-presse	30P01	05	Chaussures y compris sport	29F05
		02	Matériel presse	30M02	02	Maintenance et entretien de matériel presse	30P02	06	Chaussures de sécurité	29F06
		03	Acquisition copieur et matériel de reprographie	30M03	03	Maintenance et entretien de matériel de reprographie et façonnage	30P03	07	Uniformes et tenues de cérémonies	29F07
					04	Location copieur et matériel de reprographie	30P04	08	Képis et accessoires (gants ceinturons insignes )	29F08
					05	Travaux de conception graphique	30P05	01	Fourniture et pièces pour pré-presse	30F01
					06	Travaux de façonnage	30P06	02	Fourniture et pièces pour presse	30F02
					07	Travaux de pré-presse	30P07	04	Consommables pour copieur et matériel de reprographie	30F04
					08	Travaux d'impression offset	30P08			
					09	Travaux d'impression ou de reprographie	30P09			
					10	Travaux de reliure, de restauration, de finition	30P10			
					11	Travaux de conditionnement et d'encartage	30P11			
31	Informatique	01	Acquisition et location Système hard	31M01	01	Maintenance et entretien système hard	31P01	01	Fourniture et pièces pour système hard	31F01
		02	Bureautique	31M02	02	Maintenance et entretien bureautique	31P02	02	Fourniture et pièces pour bureautique	31F02
		03	Logiciels et progiciels	31M03	03	Maintenance et entretien logiciels et progiciels	31P03	03	Fourniture et pièces pour équipement réseau	31F03
		04	matériel PAO		04	Maintenance et entretien équipement réseau	31P04	04	Consommables informatiques	31F04
			05	Conception et assistance informatique (dont Internet et intranet)	31P05					
			06	Assistance à maîtrise d'ouvrage TIC	31P06					
32	Maçonnerie Construction	01	Matériel de maçonnerie, construction	32M01	01	Location de matériel de maçonnerie	32P01	01	Fournitures de maçonnerie et construction	31F01
					02	Maintenance et entretien de maçonnerie	32P02	02	Produits chimiques bâtiment	31F02
33	Manutention	01	Acquisition matériel de levage	33M01	01	Location matériel de levage	33P01	01	Fourniture et pièces de matériel de levage	33F01
		02	Matériel de manutention	33M02	02	Location matériel de manutention	33P02	02	Fourniture et pièces de manutention	33F02

**Nomenclature Fournitures et Services 2015**

Famille		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation	
34	Matériel d'incendie	01	Matériel d'extinction	34M01	01	Maintenance et entretien matériel d'extinction	34P01	01	Fourniture et pièces de matériel d'extinction	34F01
		02	Matériel de protection respiratoire	34M02	02	Maintenance et entretien matériel de protection respiratoire	34P02	02	Fourniture et pièces de matériel de protection respiratoire	34F02
		04	Matériel de formation incendie et secours	34M04	05	Maintenance et entretien matériel de formation incendie et secours	34P05	04	Fourniture et pièces de matériel de formation incendie et secours	34F04
		05	Matériel de désenfumage	34M05	06	Maintenance et entretien de matériel de désenfumage	34P06	05	Fourniture et pièces de matériel de désenfumage	34F05
		06	Matériel d'alerte	34M06	07	Maintenance et entretien de matériel d'alerte	34P07	06	Fourniture et pièces de matériel d'alerte	34F06
		07	Matériel d'éclairage	34M07	08	Maintenance et entretien de matériel d'éclairage	34P08	07	Fourniture et pièces de matériel d'éclairage	34F07
		08	Matériel de prévention	34M08	09	Maintenance et entretien de matériel de prévention	34P09	08	Fourniture et pièces de matériel de prévention	34F08
		35	Médical	01	Matériel médical	35M01	01	Maintenance et entretien matériel médical	35P01	01
					02	Honoraires médicaux et frais médicaux	35P02			
36	Mobilier	01	Mobilier administratif	36M01	01	Réparation mobilier administratif	36P01	01	Fourniture et pièces pour mobilier administratif	36F01
		02	Mobilier scolaire	36M02	02	Réparation mobilier scolaire	36P02	02	Fourniture et pièce pour mobilier scolaire	36F02
		03	Mobilier bibliothèque et archives	36M03	03	Réparation mobilier bibliothèque et archive	36P03	03	Fourniture et pièces pour mobilier bibliothèque et archive	36F03
		04	Mobilier petite enfance	36M04	04	Réparation mobilier petite enfance	36P04	04	Fourniture et pièces pour mobilier petite enfance	36F04
		05	Mobilier spectacle et animation	36M05	05	Réparation mobilier spectacle et animation	36P05	05	Fourniture et pièce pour mobilier spectacle et animation	36F05
		06	Mobilier d'ateliers	36M06	06	Réparation mobilier d'ateliers	36P06	06	Fourniture et pièces pour mobilier d'ateliers	36F06
					07	Réparation mobilier d'accueil du public	36P07			
		07	Mobilier d'accueil du public	36M07	08	Location tout mobilier	36P08	07	Fourniture et pièces pour mobilier d'accueil du public	36F07
37	Mobilier urbain	01	Acquisition mobilier urbain	37M01	01	Maintenance et entretien de mobilier urbain	37P01	01	Fourniture et pièces pour mobilier urbain	37F01
					02	Maintenance et entretien de jeux extérieurs	37P02	02	Fourniture et pièces pour jeux extérieurs	37F02
		02	Acquisition jeux extérieurs	37M02	03	Location d'emplacements publicitaires	37P03	03	Fourniture et pièces pour mobilier urbain et jeux des aménagements paysagers	37F03
					04	Pose et entretien de mobilier urbain et jeux des aménagements paysagers	37P04			
38	Musées et collections	01	Œuvres et objets d'arts	38M01	01	Restauration d'œuvre et d'objets	38P01			
39	Musique	01	Instruments	39M01	01	Location d'instruments	39P01	01	Fourniture et pièces pour instrument	39F01
					02	Réparation, entretien et réglage d'instruments	39P02	02	Partitions de musique	39F02
40	Nettoyage entretien hygiène	01	Matériel de nettoyage	40M01	01	Location matériel de nettoyage	40P01	01	Fourniture et pièces pour matériel de nettoyage	40F01
					02	Entretien et réparation du matériel de nettoyage	40P02	02	Produits d'entretien et d'hygiène	40F02
					03	Service de nettoyage de locaux	40P03			
					04	Service de nettoyage de vitres	40P04	03	Produits propreté et hygiène espaces verts	40F03
					05	Maintenance et entretien sanitaire public	40P05			

Nomenclature Fournitures et Services 2015

Famille		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code	
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation		
41	Outillage	01	Électroportatif	41M01	01	Location outillage électroportatif	41P01	01	Fourniture et pièce pour outillage électroportatif	41F01	
		02	Electronique	41M02	02	Location outillage électronique	41P02	02	Fourniture et pièce pour outillage électronique	41F02	
		03	Pneumatique	41M03	03	Location outillage pneumatique et automobile	41P03	03	Fourniture et pièce pour outillage pneumatique	41F03	
		04	Outillage stationnaire	41M04	04	Entretien et réparation outillage électroportatif	41P04	04	Fourniture et pièce pour outillage stationnaire	41F04	
		05	Outillage manuel	41M05	05	Entretien et réparation outillage électronique	41P05	05	Fourniture et pièce pour outillage manuel	41F05	
		06	Acquisition d'outillage Service espaces verts	41M06	06	Entretien et réparation outillage pneumatique	41P06	06	Fourniture et pièce pour équipements spéciaux	41F06	
		07	Equipements spéciaux	41M07	07	Entretien et réparation outillage stationnaire	41P07				
08	Entretien et réparation outillage manuel				41P08						
					09	Entretien et réparation d'équipements spéciaux	41P09				
42	Papeterie							01	Papier d'impression	42F01	
								02	Papier de reprographie et écriture	42F02	
									03	Listings informatique	42F03
									04	Imprimés simples (administratifs, notices techniques)	42F04
									05	Autres imprimés (billets, tickets,...)	42F05
43	Pavoisement cérémonies				01	Location de matériels pour cérémonies (autre que mobilier)	43P01	01	Médailles et coupes	43F01	
								02	Autres récompenses	43F02	
								03	Fleurs et plantes vertes	43F03	
44	Peinture tapisserie vitrerie				01	Maintenance et entretien peinture tapisserie	44P01	01	Peinture, tapisserie de bâtiment, peinture de sols, et produits adjuvants et de nettoyage	44F01	
					02	Maintenance et entretien vitrerie	44P02	02	Vitrerie	44F02	
								03	Plaques polycarbonate	44F03	
45	Petite enfance et ludothèque	01	Matériel petite enfance (autre que mobilier)	45M01	01	Location de matériel de petite enfance	45P01	01	Fournitures de petite enfance	45F01	
					02	Maintenance et entretien de matériel de petite enfance	45P02	02	Alimentation petite enfance	45F02	
46	Portes portails - fermetures et clôtures	01	Matériel de fermetures et de clôtures	46M01	01	Maintenance et entretien matériel de fermetures et de clôtures	46P01	01	Fourniture de matériel de fermetures et de clôtures	46F01	
					02	Entretien de protection et filets pare-ballons pour terrains de sports	46P02	02	Fournitures de protection et filets pare-ballons pour terrains de sports	46F02	
47	Produits pétroliers	01	Matériel (pompes...)	47M01	01	Entretien matériel	47P01	01	Produits pétroliers	47F01	
								02	Carburants	47F02	
48	Produits sidérurgiques							01	Fournitures produits sidérurgiques	48F01	
49	Produits pharmaceutiques							01	Médicaments	49F01	
								02	Vaccins et sérums	49F02	
								03	Autres produits pharmaceutiques	49F03	

**Nomenclature Fournitures et Services 2015**

Familie		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation	
50	Quincaillerie							01	Quincaillerie (vis-boulons...), serrurerie arrimage roulettes, quincaillerie diverse	50F01
51	Relations publiques				01	Voyages élus et fonctionnaires	51P01			
					02	Hôtellerie élus et fonctionnaires	51P02			
					03	Repas individuels élus et fonctionnaires	51P03			
					04	Organisation de réceptions	51P04			
					05	hebergement en hôtel (intervenant, prestataire, artiste...)	51P05			
52	Ressources humaines	01	Matériel de gestion du temps	52M01	01	Maintenance et entretien matériel de gestion du temps	52P01	01	Fourniture et pièces pour matériel de gestion du temps	52F01
53	Restauration	01	Equipement de cuisine	53M01	01	Maintenance et entretien restauration collective	53P01	01	Fourniture et pièces pour restauration collective	53F01
		02	Equipement restaurant scolaire	53M02	02	Confection et livraison de repas (collectif)	53P02	02	Vaisselle couverts verrerie	53F02
54	Routage / affranchissement courrier				01	Prestation de routage, colisage et distribution de courriers	54P01			
		01	Matériel de routage traitement du courrier	54M01	02	Location de matériel de routage colisage courrier	54P02	01	Fourniture et pièces matériel de routage traitement courrier	54F01
					03	Entretien matériel de routage traitement courrier	54P03			
55	Sanitaire plomberie Couverture	01	Equipements sanitaires et plomberie	55M01	01	Maintenance et entretien équipements sanitaires et plomberie	55P01	01	Fourniture et pièces sanitaire et plomberie	55F01
					02	Maintenance de couverture	55P02	02	Fournitures et pièces de couverture	55F02
56	Secrétariat	01	Matériel de secrétariat (machine à écrire...)	56M01	01	Prestation de secrétariat	56P01	01	Fourniture et pièces pour matériel de secrétariat	56F01
57	Social				02	Location matériel de secrétariat	56P02			
58	Surveillance - gardiennage - Sécurité				01	prestation sociale	57P01			
		01	Matériel de vidéosurveillance	58M01	01	Maintenance et entretien matériel de vidéosurveillance	58P01	01	Fourniture et pièce pour matériel de vidéosurveillance	58F01
		02	Matériel d'alarme	58M02	02	Maintenance et entretien de matériel d'alarme	58P02	02	Fourniture et pièce pour matériel d'alarme	58F02
		03	Matériel de contrôle d'accès	58M03	03	Maintenance et entretien de matériel de contrôle d'accès	58P03	03	Fourniture et pièce pour matériel de contrôle d'accès	58F03
		04	Matériel de sécurité	58M04	04	Maintenance et entretien de matériel de sécurité	58P04	04	Fourniture et pièce pour matériel de contrôle de sécurité	58F04
		05	Armes	58M05	05	Service de gardiennage et télésurveillance	58P05	05	Fournitures et pièces pour armes	58F05
59	Sports	01	Matériel de sport en salle / gymnase	59M01	01	Maintenance et entretien matériel de sport en salle	59P01	01	Fourniture de matériel de sport (salle et extérieur)	59F01
		02	Matériel de sport en extérieur	59M02	02	Maintenance et entretien Matériel de sport en extérieur	59P02	02	Fourniture et équipement de sport (hors habillement et chaussures)	59F02
60	Téléphonie et transmission				03	Location matériel de sport en salle	59P03			
		01	Matériel de téléphonie et transmission	60M01	01	Maintenance et entretien matériel de téléphonie et transmission	60P01			
					02	Abonnements communications téléphoniques fixes	60P02	01	Fourniture et pièce pour téléphonie et transmission	60F01
					03	Abonnements communications téléphoniques mobiles	60P03			
					04	Abonnements accès Internet	60P04			
61	Textile				05	Services de réseaux	60P05			
62	Transports				01	Location et entretien de textile	61P01	01	Fourniture de lingerie, literie, tissus	61F01
					01	De personnes	62P01			
					02	De marchandises	62P02			
					03	Titres de transports	62P03			
					04	Prestation agences de voyage	62P04			
			05	Prestation de taxi	62P05					

**Nomenclature Fournitures et Services 2015**

Familie		Matériel M		Total Code	Prestation P		Total Code	Fournitures F		Total Code		
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation			
63	Travaux publics	01	Matériel de TP	63M01	01	Maintenance et entretien matériel de TP	63P01	01	Fourniture et pièce pour matériel de TP	63F01		
					02	Location de matériel de TP	63P02					
					03	Location d'engin de TP pour aménagement paysager	63P03					
64	Véhicules	01	Véhicule léger petit utilitaire < 3,5 t, véhicule de transport < 10 personnes	64M01	01	Maintenance entretien et réparation véhicule léger petit utilitaire < 3,5 t et véhicule de transport < 10 personnes	64P01	01	Éléments mécaniques, de carrosserie, éléments d'équipements, éléments hydrauliques, électriques, kit d'aménagement intérieur pour véhicules légers	64F01		
		02	Équipement et aménagement intérieur pour véhicule léger petit utilitaire < 3,5 t et véhicule de transport < 10 personnes	64M02	03	Maintenance entretien et réparation pour - équipements et aménagements intérieur pour châssis cabine PTAC >3,5t	64P03	02	Éléments mécaniques, de carrosserie, éléments d'équipements, éléments hydrauliques, électriques, kit d'aménagement intérieur pour châssis cabine PTAC > 3,5 t	64F02		
		03	Châssis cabine PTAC > 3,5 t	64M03	05	Location châssis cabine ptac > 3,5 t	64P05	03	Éléments mécaniques, de carrosserie, éléments d'équipements, éléments hydrauliques, électriques, kits d'aménagement intérieur pour véhicules spéciaux	64F03		
		04	Équipement pour aménagement intérieur pour châssis cabine > 3,5 t	64M04	06	Location organes spéciaux	64P06	04	Fournitures pneumatiques et accessoires	64F04		
		05	Organes spéciaux	64M05	07	Maintenance, entretien et réparation véhicules spéciaux et organes spéciaux	64P07	05	Produits d'entretien	64F05		
		06	Véhicules spéciaux		08	Location camion élévateur pour élagage	64P08					
					09	Remorquage, dépannage	64P09					
					10	Contrôle technique tous véhicules	64P10					
					11	Location véhicules spéciaux	64P11					
					12	Maintenance, entretien et réparation pneumatiques	64P12					
					13	Fourrière véhicule	64P13					
					14	Location véhicules < 3,5 t	64P14					
					15	Enlèvement épaves	64P15					
		65	Voirie circulation	01	Installations de voirie	65M01	01				Maintenance, entretien et réparation voies et réseaux	65P01
				02	Matériel de voirie	65M02	02	Location de matériel de voirie	65P02	02	Fourniture de signalisation tricolore	65F02
03	Matériel de signalisation (panneaux...)			65M03	03	Location de matériel de signalisation	65P03	03	Fourniture de signalisation horizontale (produits de sols)	65F03		
04	Balais de balayeuse				04	Location de matériel de signalisation tricolore	65P04	04	Fourniture de signalisation verticale (panneaux...)	65F04		
					05	Nettoisement de voirie	65P05	05	Fourniture de matériaux de voirie	65F05		
			06	Fourniture de produits de voirie	65P06	06	Fourniture de produits de voirie	65F06				
67	Revêtement de sols	01	Revêtements de sols	67M01	01	Entretien et réparation des revêtements de sols	67P01	01	Fournitures et pièces entretien revêtements de sols	67F01		
68	Parc locatif et réserves foncières ( hors logements entretenus par la DST)				01	Entretien menuiserie - vitrerie	68P01	01	Abonnement fluide électricité	68F01		
					02	Maintenance et Entretien installations électriques	68P02	02	Abonnement fluide gaz	68F02		
					03	Maintenance et Entretien installations de chauffage	68P03	03	Abonnement fluide eau	68F03		
					04	Entretien maçonnerie	68P04	04	Fourniture équipements sanitaires et plomberie	68F04		
					05	Entretien tapisserie peinture	68P05	05	Fourniture peinture tapisserie	68F05		
					06	Maintenance et Entretien équipements sanitaires et plomberie	68P06	06	Fournitures et pièces entretien revêtements de sols	68F06		
					07	Entretien couverture	68P07					
					08	Entretien revêtements de sols	68P08					
					09	Etudes et maîtrise d'œuvre	68P09					
					10	Manutention et nettoyage des conteneurs	68P10					
					11	Nettoyage de locaux	68P11					
					12	gestion du parc locatif et des logements en réserves foncières	68P12					
69	Entretien appareil de ventilation				01	Entretien et maintenance des appareils de ventilation VMC	69P01					

**Nomenclature Fournitures et Services 2015**

Famille		Matériel <b>M</b>		Total Code	Prestation <b>P</b>		Total Code	Fournitures <b>F</b>		Total Code
Code	Désignation	Code	Désignation		Code	Désignation		Code	Désignation	

Code	Nom Régies
R01	Affranchissement du courrier
R02	Animations dans les quartiers
R03	Centre Brassens
R04	Centre Désiré
R05	Centre Prévost
R06	Chèques accompagnement personnalisé
R07	Contrat de ville
R08	Contrat de ville - Action milieu scolaire
R09	Département jeunesse
R10	Division enfance
R11	Formations du personnel
R12	Frais de mission des élus
R13	Frais de mission et de tournées
R14	Manifestations culturelles
R15	Menues dépenses
R16	Rive Gauche

Code	Code spéciaux	Contenu
D.A.G.P	D.A.G.P	Paye
		Charges (Assedic, CNARCL, Urssaf, mutuelles, IRCANTEC, GRISS...)
		Redevances ( audiovisuelle...)
TP	Trésor Public	Cotisations (aux associations, organismes, syndicats intercommunaux...)
		Taxes (foncières...)
		Subventions aux associations
		Paiements aux particuliers
ONSS	Organismes non soumis aux seuils	Paiements aux agents comptables (collèges)
		Bourses communales
		Remboursements des frais médicaux
D.F.B	Finances - budget	Mouvements d'ordre (amortissement...)
D.F.B.C	D.F.B.C	Famille soumise à autorisation du D.F.B.C
DETTE	dette	emprunt, ligne de trésorerie, intérêt de la dette, remboursement du capital...)

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-15 | Mutation de la Crea en Métropole - Etude préalable - Convention de groupement de commande**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Les villes de Saint-Etienne-du-Rouvray, Grand-Couronne, Oissel, Tourville-la-Rivière, Ymare, le Houleme et Saint-Léger du Bourg Denis souhaitent bénéficier d'une étude concernant l'analyse des données pour éclairer la mutation de la Crea en Métropole et contribuer à l'élaboration du projet métropolitain, ainsi que l'animation d'un groupe de travail entre les élus pour suivre cette évolution institutionnelle.

Il apparaît opportun sur le plan économique de se grouper pour l'achat de ces prestations et donc de réaliser un groupement de commandes entre ces collectivités.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code des marchés publics,

**Considérant :**

- La nécessité de bénéficier d'une mission d'analyse des données pour éclairer la mutation de la Crea en Métropole et d'une mission d'animation d'un groupe de travail entre les élus pour suivre la mutation de la Crea en Métropole,
- L'opportunité de former un groupement de commandes.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De former un groupement de commandes afin de bénéficier d'une mission d'analyse à la mutation de la Crea en Métropole,
- Que ce groupement de commandes est constitué par les villes de Saint-Etienne-du-Rouvray, Grand-Couronne, Oissel, Tourville-la-Rivière, Ymare, le Houleme et Saint-Léger du Bourg Denis,
- Que la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray sera maître d'ouvrage et coordonnateur pour l'ensemble des collectivités sus désignées,
- D'autoriser le maire à signer la convention annexée au projet et l'ensemble des documents dans le cadre du groupement de commande.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	0	Contre
Par	2	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-16 | Métropole Rouen Normandie - Transfert de compétences - Suppressions de postes - Conventions de prestation de service**  
**Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) stipule que la Métropole exerce en lieu et place des communes les compétences suivantes :

- Création, aménagement et entretien de voirie,
- Signalisation,
- Parcs et aires de stationnement,
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages associés.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- La loi du 27 janvier 2014.

**Considérant :**

- Le transfert des compétences voirie, aménagement et entretien des espaces publics vers la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De supprimer 5 postes au sein de la direction des services techniques :
  - Le poste de responsable de la division voirie,
  - Le poste de conducteur d'opération Oru voirie,
  - Deux postes d'agent polyvalent de voirie,
  - Le poste de chargé de l'accueil.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prestation de services concernant :
  - La gestion des espaces verts attachés aux zones d'activités économiques, des arbres d'alignement et des accessoires indispensables à l'exploitation, à la conservation et au soutènement des voies,
  - La gestion de l'éclairage ornemental et des points lumineux communaux,
  - L'autorisation d'implantation d'installations sur les équipements métropolitains d'éclairage public,
  - L'occupation de locaux communaux et mise à disposition de biens meubles.

**Précise que :**

- Le tableau des emplois et des effectifs sera modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par 30 Pour

Par 2 Contre

Par 3 Abstention

Par 0 Non participation au vote

Pour extrait conforme,

Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-17 | Personnel communal - Créations / Suppressions / transformations de postes**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

## **Exposé des motifs :**

### **Département information et communication**

- Le poste de responsable de la communication interne a été créé au Conseil municipal du 15 décembre 2011 pour 3 ans à partir d'un poste vacant existant.

### **Direction des services techniques**

- De par les transferts du responsable de la division voirie et du conducteur d'opération ORU voirie à la métropole, les missions confiées au chargé de projet voirie vont se diversifier et intégrer des activités jusqu'à maintenant dévolues à ces 2 agents
- L'agent occupant le poste de responsable peinture, électricité, maçonnerie a réussi le concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et ce grade est en adéquation avec les missions qu'il exerce.

### **Département urbanisme habitat et paysage**

- La procédure de recrutement pour le coordonnateur de la gestion urbaine de proximité sera prochainement lancée pour assurer le suivi de l'ensemble des dispositifs GUP déjà engagés et le prochain lancement de nouvelles démarches dans le cadre des nouveaux quartiers de la politique de la Ville.

### **Département Rive gauche / Département secrétariat général**

- Pour faire suite au Comité technique paritaire du 22 mai 2015, l'accueil au public au département des affaires scolaires et de l'enfance sera fermé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.  
Le département secrétariat général se verra donc en charge à la fois de la totalité de l'accueil du DASE, mais également des inscriptions scolaires.  
Afin de tenir compte de cette charge de travail complémentaire, un mi-temps a été affecté au secrétariat général.

### **Département des restaurants municipaux**

- L'agent occupant le poste de responsable maintenance, hygiène et propreté des locaux a réussi le concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et ce grade est en adéquation avec les missions qu'il exerce.
- Une procédure de recrutement a été lancée pour pourvoir un poste vacant d'agent polyvalent préparation froide et conditionnement.

### **Département conservatoire à rayonnement communal**

- Le professeur de saxophone va prochainement accéder à un emploi titulaire
- Le professeur de chorale pour enfants a fait valoir ses droits à la retraite.
- Le professeur de piano a fait valoir ses droits à la retraite.

Suite aux commissions administratives paritaires des catégories A, B et C du 27 novembre 2014 des avancements de grades et des promotions internes ont été prononcés.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emplois concernés,

**Considérant :**

Les évolutions des services présentées au Comité technique paritaire du 20 novembre 2014.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De maintenir le poste de responsable de la communication interne au département information et communication
- De modifier les postes suivants dans les conditions énumérées dans le tableau ci-dessous :

département	Intitulé du poste	Ancien grade délibéré	Durée hebdomadaire	Intitulé du poste	Durée hebdomadaire	Grades associés
Direction des services techniques	Chargé de projets voirie	Technicien	35h	Responsable études travaux et gestion du domaine communal	35h	- Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl - Technicien principal 1 <sup>ère</sup> cl
		Agent de maîtrise	35h	Responsable peinture électricité maçonnerie	35h	- Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl
Département urbanisme habitat et paysage		Attaché	35h	Coordonnateur de GUP	35h	- Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl - Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl
Département rive gauche	Agent d'accueil	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	17h30	Agent d'accueil	35h	- Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> cl - Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl - Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> cl
Département des restaurants municipaux		Agent de maîtrise	35h	Responsable maintenance et hygiène des locaux	35h	- Technicien principal 2 <sup>ème</sup> - Technicien principal 1 <sup>ère</sup>
		Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	agent de préparation froide et de conditionnement	35h	- Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> cl - Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl
Département conservatoire à rayonnement communal	Enseignant artistique spécialisé en saxophone	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl	10h	Enseignant artistique spécialisé en saxophone	12h	- Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl - Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>è</sup> cl
	Enseignant artistique spécialisé en saxophone	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl	2h			
	Professeur de chorale pour enfants	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl	2h	Professeur de chorale enfants et adultes	4h	- Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl - Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>è</sup> cl
	Chef de chœur adultes	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl	2h			
	Professeur de piano	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl	16h	Professeur de piano	10h	- Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl - Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>è</sup> cl
Professeur de piano				6h	- Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>è</sup> cl - Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>è</sup> cl	

En cas d'impossibilité de recruter des fonctionnaires qui réuniraient les conditions du grade d'accès des postes, les recrutements de fonctionnaires pourront se faire sur un grade ou une catégorie inférieure dans l'attente de réunir les conditions statutaires.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par des contractuels dans les conditions fixées par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devront justifier d'un diplôme afférent au grade d'accès du poste ou d'une expérience professionnelle dans les secteurs considérés.

- Pour faire suite aux commissions administratives paritaires des catégories A, B et C du 27 novembre 2014 il est proposé au Conseil municipal de transformer les postes en fonction des avancements de grades et des promotions internes prononcés :

### **Au cabinet du maire**

#### Au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Un poste du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

### **A la direction des services techniques**

#### Au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Un poste du grade d'agent de maîtrise principal au grade de technicien
- Quatre postes du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste du grade d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal

#### Au 28 janvier 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### Au 1<sup>er</sup> avril 2014

- Deux poste du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

#### Au 4 aout 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### Au 1<sup>er</sup> novembre 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

### **Au département urbanisme habitat et paysage**

#### Au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Trois postes du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste du grade d'agent de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal

#### Au 1<sup>er</sup> juillet 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Au 1<sup>er</sup> novembre 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Au 21 décembre 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

**Au département affaires générales-population**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Un poste du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au grade de rédacteur

Au 4 février 2015

- Un poste du grade d'attaché au grade d'attaché principal

**Au département tranquillité publique**

Au 15 octobre 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Au département secrétariat général**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Un poste du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015

- Un poste du grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Au 1<sup>er</sup> novembre 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

**Au département des affaires scolaires et de l'enfance**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Trois postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste du grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Un poste du grade d'animateur au grade d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe

Au 15 février 2015

- Un poste du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Au 1<sup>er</sup> mai 2015

- Un poste du grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe

Au 3 juillet 2015

- Un poste du grade d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Au département des activités socioculturelle et festives et de la vie associative**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2015

- Un poste du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe

## **Au département des sports**

### Au 1<sup>er</sup> novembre 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe

### Au 6 décembre 2015

- Un poste du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

## **Au département des restaurants municipaux**

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Six postes du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste du grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe
- Un poste du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Deux postes du grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Cinq postes du grade d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe

### Au 1<sup>er</sup> juillet 2015

- Trois postes du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

### Au 1<sup>er</sup> novembre 2015

- Onze postes du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

### Au 2 novembre 2015

- Un poste du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

## **Au Département informatique et systèmes de communication**

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2015

- Un poste du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au grade de rédacteur

### **Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-18 | Personnel communal - Renouvellements d'engagements d'agents contractuels et fixation de la rémunération**  
**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Les engagements d'agents contractuels recrutés par la collectivité en raison de la nature des fonctions et des besoins du service arrivent prochainement à leurs termes. Il est donc nécessaire de renouveler leurs engagements afin d'assurer le suivi des dossiers, des activités et la continuité des services.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,

**Considérant :**

- Que les engagements des agents contractuels concernés arrivent prochainement à leurs termes,
- Que les vacances de poste ont été établies en conformité avec les dispositions statutaires,
- La nature des fonctions et les besoins du service,
- L'expérience et la qualification de ces agents et qu'il convient d'assurer le suivi des dossiers, des activités et la continuité des services.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler les engagements

- 1) Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, art.3-2, pour une durée d'un an

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,**Département conservatoire à rayonnement communal

- Pour l'agent placé sur un poste de professeur de guitare et à fixer la rémunération sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique – 6<sup>ème</sup> échelon – IB 393,
- Pour l'agent placé sur un poste de chef de chœur et à fixer la rémunération sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe – 2<sup>ème</sup> échelon – IB 357,
- Pour l'agent placé sur un poste de professeur de cor et à fixer la rémunération sur la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe – 4<sup>ème</sup> échelon – IB 378.

#### Département des sports

- Pour l'agent placé sur un poste de maître nageur sauveteur et à fixer la rémunération sur la grille indiciaire du grade d'éducateur des APS – 3<sup>ème</sup> échelon – IB 347.

#### Département jeunesse

- Pour l'agent placé sur le poste de référent accompagnement individualisé et à fixer la rémunération sur la grille indiciaire du grade d'assistant socio-éducatif – 2<sup>ème</sup> échelon – IB 357.

2) Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, art.3-3 2°, pour une durée de 3 ans

#### **A compter du 15 février 2015,**

#### Département information et communication

- Pour l'agent placé sur le poste de responsable du développement de la communication interne et à fixer la rémunération sur la grille indiciaire du grade d'attaché – 6<sup>ème</sup> échelon – IB 542.

#### **Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-19 | Personnel communal - Marché d'assurance - Risques statutaires - Avenant au marché**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Les tarifs appliqués par l'assurance statutaire ont augmenté afin d'adapter les dispositions contractuelles aux résultats techniques déterminés lors de l'analyse de la sinistralité.

Il est nécessaire de passer un avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code des marchés publics,
- La délibération du 24 juin 2010 autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offre,
- L'avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 13 novembre 2014,

**Considérant :**

- Que, par délibération du 31 mars 2011, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants en moins-value, ceux en plus-value n'excédant pas 5 % du montant initial du marché, ainsi que ceux n'ayant pas d'incidence financière,
- Que le marché relatif à l'assurance statutaire a été attribué à Monsieur Peterlin Rémy, Aster - Les assurances territoriales, agissant en qualité de courtier représentant la compagnie d'assurances « AREAS vie et dommages », pour une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2015,
- Que la prime d'assurance évolue tous les ans au regard de l'évolution de la masse salariale assurée,
- Qu'en raison d'une augmentation des tarifs appliqués par l'assurance afin d'adapter les dispositions contractuelles aux résultats techniques déterminés lors de l'analyse de la sinistralité, il est nécessaire de passer un avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- Que cet avenant entraîne une augmentation de 5,1 % portant le taux global de cotisation de 0,98 % à 1,03 %, hors variation de la masse salariale assurée.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec la société AREAS vie et dommages, dans les conditions ci-dessus.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-20 | Personnel communal - Comité des œuvres sociales - Subvention de fonctionnement - Régularisation 2014**  
**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Les charges de fonctionnement du comité des œuvres sociales ont augmenté sur l'année 2014.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le vote de la subvention de fonctionnement pour le Comité des œuvres sociales du personnel communal, au Conseil municipal du 12 décembre 2013,

**Considérant :**

- L'évolution des charges de fonctionnement constatée.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'ajuster la subvention en attribuant un complément d'un montant de 13 000 euros.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-21 | Personnel communal - Comité des œuvres sociales - Subvention de fonctionnement 2015**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Une subvention de fonctionnement est versée annuellement au Comité des œuvres sociales, au regard de la convention signée entre le Cos et la ville le 20 mai 2014.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Que le montant de cette subvention est calculé chaque année au regard des éléments nouveaux (effectif, départ, ...)

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'attribuer une subvention de 280 800 euros au Cos.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-22** | Personnel communal - Frais de missions de la directrice du Rive gauche

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

- La directrice du rive gauche est amenée à se déplacer de façon régulière dans le cadre de ses fonctions,
- Les missions qui lui sont confiées sont particulières : déplacements dans le cadre de la préparation de la saison culturelle suivante sur le territoire français, par exemple Avignon lors du festival, mais aussi à l'étranger.
- Ces déplacements sont au nombre d'environ une cinquantaine, 30 nuits d'hôtels et 80 repas par an,

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels des collectivités locales et de leurs établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007,

**Considérant :**

- Le remboursement au regard des taux appliqués par les collectivités territoriales ne couvre pas la totalité des dépenses qu'elle engage,
- Pour tenir compte de cette situation particulière, il est possible d'appliquer la règle du remboursement des frais au « réel »,

Il convient de rembourser les frais réels de la directrice du rive gauche au titre de ses déplacements, de ses repas et de ses nuitées, engagés à des fins professionnelles. La somme remboursée ne pourra en aucun cas être supérieure à celle effectivement engagée.

Ces remboursements seront accordés dans la limite maximum de 30 euros par repas et 90 euros par nuitée.

Il convient de limiter cette dérogation à une durée annuelle.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De se prononcer favorablement sur cette délibération.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-23** | Cavité souterraine rue Victor-Duruy - Demande de subventions

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Le 27 janvier 2014, il a été constaté un orifice dans l'enrobé de la voirie au niveau du n°22 de la rue Victor-Duruy. Afin de déterminer l'origine de ce désordre et après mise en sécurité du site, des recherches ont été entreprises avec notamment la réalisation de sondage à la pelle mécanique.

Diverses investigations ont permis de diagnostiquer un effondrement d'un diamètre de l'ordre de 2 à 2,50 m, sous-cavant partiellement le trottoir (sur une largeur de 0,60 m) et d'une profondeur mesurée (maximale) de 3,30 m.

Le maintien du périmètre de sécurité, le sondage, les études, le remblaiement de l'effondrement et la poursuite des investigations par des sondages destructifs etc. ont engendré une importante dépense en fonctionnement.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'environnement,
- Le Code des transports,

**Considérant :**

- Que les frais engagés pour l'ouverture de la cavité, les études initiale et complémentaire, le comblement de la cavité et la réfection de surfaces s'élèvent à 13 379,12 € HT,
- Que la Ville pourrait être éligible aux fonds d'aides dédiés auprès
  - du Département,
  - de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De solliciter auprès du Département une aide à hauteur de 40 %,
- De solliciter auprès de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer une subvention à hauteur de 30 %,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet.

**Précise que :**

- La recette est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-24 | Travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments communaux - Demande de subvention auprès du Conseil général pour le groupe scolaire Jean-Macé**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Les objectifs du Contrat de proximité et de solidarité, mis en place depuis octobre 2014, par le Département de Seine-Maritime, a pour objectif d'accompagner les projets d'équipements et de services à la population, portés par les communes ou communautés de communes, dont l'aide aux établissements scolaires du premier degré,  
Dans le cadre du marché public de performance énergétique (MPPE) passé avec la société Cofely Services GDF Suez en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, la Ville envisage de procéder à la rénovation de l'aile ouest de l'école Macé primaire.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Que ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de l'octroi de subventions de la part du Conseil général.
- Que les montants de ces travaux sont estimés à 433 333 € HT.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général les subventions relatives à ces travaux, aux taux maximaux en vigueur, sur la base d'un montant de 520 000 € TTC, soit 433 333 € HT.

**Précise que :**

- La recette sera imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-25 | Contrat de proximité et de solidarité -**

Programmation NPNRU - Demandes de subventions 2015 et 2016

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Le Contrat de proximité et de solidarité a pour objet d'accompagner les projets d'équipements et de services à la population portés par les communes ou communautés de communes.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a communiqué à Monsieur le Préfet de Seine-maritime, la liste et le montant des travaux prévisionnels proposés dans le cadre du NPNRU,
- Le calendrier national est différé , avec une réponse attendue pour début janvier 2015,
- Les calendriers de l'Etat, du Département de Seine-maritime, de la Métropole et des services instructeurs déconcentrés de l'Etat, ne sont pas concordants, et que la ville ne dispose d'aucune visibilité financière,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De proposer de transmettre au Département de Seine-Maritime, et copie à la Métropole, les éléments de programme transmis à l'Etat, qui sont susceptibles de recevoir une subvention d'investissement, dans le cadre du Contrat de proximité et de solidarité :

**1) Equipements et bâtiments communaux :**

- Aide aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré :
  - Ecole maternelle Jean Macé, accessibilité et extension avec la création de 2 classes ..... 1 010 000€
  - Ecole élémentaire Jean Macé, accessibilité.....210 000 €
  - Ecole Henri Wallon maternelle, extension avec la création de 2 classes ..... 2 800 000 €
  - Groupes scolaires Paul Langevin, André Ampère et Louis Pergaud, accessibilité, et rénovation ..... 1 347 000 €
- Aide aux locaux d'animation
  - extension centre socioculturel municipal Jean Prévost, et accès mutualisé avec la bibliothèque Elsa Triolet ..... 900 000 €\*
- Aide aux batiments communaux
  - MIEF.....760 000 €
  - Maison du Citoyen, extension et accès mutualisé avec le centre socioculturel municipal Jean Prévost \*

## 2) Développement économique

- Soutien à la réhabilitation des zones d'activités :
  - Requalification espace commercial Renan.....900 000 €

## 3) Equipements culturels :

- Aide aux locaux à vocation culturelle :
  - Réalisation de l'annexe du Conservatoire à rayonnement communal .....800 000 €
- Aide à la réalisation de travaux dans les bibliothèques publiques
- Extension bibliothèque Elsa Triolet et accès mutualisé avec le centre socioculturel municipal Jean Prévost\*

## 4) Equipements sportifs :

- Aide en matière d'équipements sportifs :
  - Gymnase Jean Macé rénovation intérieure et extérieure.....145 000 €
  - Gymnase Maximilien Robespierre .....142 000 €
  - Parc omnisport Célestin Dubois, terrain synthétique et vestiaires ... 1 170 000 €
  - Gymnase Ampère réhabilitation .....260 000 €

Soit un montant total des projets de 11 773 600 €, dont 1 329 600 € de conduite de projet.

- De solliciter la subvention au taux le plus élevé pour chaque programme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

\* équipement mutualisé extension de 500 m2 : La Maison du citoyen, le centre socioculturel municipal Jean Prévost et la bibliothèque Elsa Triolet.

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-26 |** Projet d'aménagement du groupe scolaire Joliot-Curie - Extension de l'école maternelle - Demande de subventions au Département de Seine-Maritime

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

En 2013, la ville a déposé une demande de subvention dans le cadre de la dotation de développement urbain pour rénover le groupe scolaire Joliot-Curie. Le financement obtenu couvre 80 % des dépenses HT de la rénovation du self service ouvert depuis septembre 2014 et 43 % du montant total HT des travaux d'extension de l'école maternelle Joliot-Curie.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Les objectifs du Contrat de proximité et de solidarité, mis en place depuis octobre 2014, par le Département de Seine-maritime, qui a pour objectif d'accompagner les projets d'équipements et de services à la population, portés par les communes ou communautés de communes, dont l'aide aux établissements scolaires du premier degré,

**Considérant :**

- Qu'une classe de l'école maternelle Joliot-Curie, est installée dans l'école élémentaire Joliot-Curie 2, une installation validée par l'Education nationale, puis remise en question, eu égard aux difficultés rencontrées par les équipes pédagogiques après 2 années de fonctionnement,
- La nécessité de libérer des locaux dans l'école élémentaire Joliot-Curie 2, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2013/2014, pour accueillir les enfants inscrits dans les espaces éducatifs « Animalins », matins, midis et soirs de 7h30 à 18h,
- L'absence d'enfants de 2 ans scolarisés dans l'école et la nécessité de disposer d'une classe pour « Touts petits », dans le cadre des mesures de « Refondation de l'école », mises en place par le Ministère de l'Education nationale,
- La notification de l'Etat en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, qui informe Monsieur de la subvention obtenue dans le cadre de la Dotation de développement urbain 2013, pour aménager le groupe scolaire Joliot-Curie dont la rénovation du self service des écoles élémentaires Joliot-Curie, d'une part, et les travaux d'extension de l'école maternelle Joliot-Curie, avec la réalisation de 2 nouvelles classes et salles annexes, d'autre part,
- Que le montant total de la subvention DDU, s'élève à 535 581 €, pour les 2 opérations d'un montant total HT de 1 018 810 €,
- Que, conformément au calendrier prévisionnel, le self service des écoles élémentaires est opérationnel depuis septembre 2014, avec un montant total des travaux réalisés de 277 515 € HT et une subvention DDU 2013 de : 222 012 €, qui couvrent 80 % des dépenses HT,
- Le montant prévisionnel des travaux d'extension de l'école maternelle Joliot-Curie s'élève à 723 360 € HT, dont le solde de la DDU 2013 à percevoir en 2015, sur production de facture, pour un montant total de 313 569 € HT,
- Que le montant prévisionnel de 409 791 HT restent à la charge de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, soit 57 %, de la dépense totale, auquel s'ajoutent les dépenses de mobilier pour de 2 classes, d'un montant prévisionnel de 20 000 € par classe,
- Que la subvention du Département de Seine-maritime ne peut excéder 180 000 € par classe, et un montant total de 360 000 €, pour 2 classes,

- Que la participation de la ville doit être au moins égale ou supérieure à 20 % du montant total HT du projet,
- Que les travaux ne sont pas commencés,
- Que le budget prévisionnel est établi ainsi:  
 Montant total du projet TTC : .....916 032 euros  
 Montant total du projet HT : ..... 763 360 euros  
 Comprenant :
  - Honoraires (maîtrise d'œuvre) : .....65 000 euros HT
  - L'extension de l'école maternelle Joliot Curie : ..... 598 560 euros HT
  - Aléas/tolérance-Révision/actualisation : .....59 800 euros HT
  - Achat de mobilier pour 2 classes : .....40 000 euros HT
- Que le plan de financement est établi ainsi :
  - Subventions DDU 2013 : ..... 313 569 € HT
  - Département de Seine-maritime : ..... 297 119 € HT
  - Reste à la charge de la ville : ..... 152 672 € HT
- Que le calendrier prévisionnel est le suivant:
  - Début des travaux extension de l'école maternelle : janvier 2015 à août 2015
  - Ouverture des 2 classes de l'école maternelle : ..... septembre 2015

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De valider le calendrier prévisionnel et le plan de financement,
- De solliciter une subvention du Département de Seine-Maritime de 297 119 euros HT, au titre du Contrat de proximité et de solidarité, volet aide aux établissements scolaires du premier degré, avec une copie adressée au Président de Rouen Métropole,
- De solliciter une autorisation de commencer les travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents y afférents.

**Précise que :**

- La recette est créditée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
 Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
 Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-27** | Plan local d'urbanisme - Modification n°2 -  
Approbation

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Par délibération en date du 17 octobre 2013, vous avez décidé la modification du Plan local d'urbanisme approuvé le 15 décembre 2011 en vue de permettre l'implantation du CFA Lanfry sur le technopôle du Madrillet et d'engager la reconversion à usage d'habitat du secteur Seguin.

Conformément aux dispositions des articles L121-4 et L123-20 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification a été notifié aux personnes publiques associées, dont quatre ont fait parvenir en retour leur avis. Les communes de Sotteville les Rouen et de Petit-Couronne ont indiqué qu'elles n'avaient aucune observation à formuler sur ce projet. La chambre d'agriculture a émis un avis favorable. La Chambre de commerce et d'industrie de Rouen a également émis un avis favorable en indiquant qu'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) aurait pu être jointe au dossier et en rappelant qu'avec la publication de la loi ALUR relative notamment à la suppression des minima parcellaires et des coefficients d'occupation des sols, un toilettage du règlement sera prochainement nécessaire.

Conformément aux dispositions de l'article L123-10 du Code de l'urbanisme, une enquête publique a été organisée. Elle s'est déroulée du 10 septembre au 13 octobre 2014 et le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public durant 3 demi-journées. Aucune observation n'a été formulée au registre d'enquête publique ouvert à cet effet. Le commissaire enquêteur, dans son rapport en date du 12 novembre 2014, a émis un avis favorable au projet de modification et rappelé la loi ALUR et la nécessité de mettre à jour le règlement du PLU.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'urbanisme.

**Considérant :**

- Que la loi ALUR rend en tout état de cause caduque les articles 5 et 14 des PLU relatifs aux minima parcellaires et aux coefficients d'occupation des sols sans qu'il soit nécessaire d'opérer un toilettage du règlement du PLU,
- Que les observations formulées à l'occasion de la concertation ne remettent pas en cause l'objet de la modification du PLU, la Ville n'ayant notamment pas d'obligation en matière d'OAP,
- Que l'objet même de la modification du PLU n'a suscité aucune réserve, ni des personnes publiques associées, ni du public,
- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification du PLU
- Que dès lors la modification du PLU telle qu'elle est annexée peut être approuvée.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'approuver la modification du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**Précise que :**

- Que le Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray (Service de l'Urbanisme) et à la préfecture de Seine-Maritime aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention de cet affichage en caractères apparents sera opérée dans un journal diffusé dans le département,
- Que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs,
- Qu'elle sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par 33 Pour

Par 0 Contre

Par 0 Abstention

Par 2 Non participation au vote

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-28 | Affaires foncières - Immeuble sis 33, boulevard Lénine - Rachat à l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN)**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

### **Exposé des motifs :**

Le programme d'action foncière (Paf) signé le 21 octobre 2013 entre la Ville et l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) à confier à l'EPFN l'acquisition pour le compte de la Ville de diverses parcelles identifiées dans le Paf, la Ville s'engageant pour sa part à racheter à l'EPFN les terrains ainsi acquis, au terme du délai de portage contractuel ou par anticipation en fonction de l'avancement des projets d'urbanisation. Dans ce cadre, il convient de procéder au rachat près de l'EPFN de la parcelle cadastrée section AN numéro 8 pour 548 m<sup>2</sup> sise 33 boulevard Lénine, dont le portage arrive à son terme le 3 octobre 2015.

Cette acquisition a été opérée en son temps (le 3 octobre 2000) dans la perspective du contournement est, l'immeuble se situant dans le périmètre d'étude de l'ancien tracé de cette infrastructure.

Or l'évolution de ce tracé et l'émergence du projet Seine Sud (le bien en cause se situe dans les espaces tampons végétalisés contribuant à la valorisation paysagère de Seine Sud) modifient les conditions initiales d'acquisition et consécutivement l'intérêt pour la Ville de disposer de cette réserve foncière.

Parallèlement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, la Métropole se substituera à la Crea et se verra dotée de compétences en matière économique et de constitution de réserves foncières.

Dès lors, il convient de vérifier avec la Crea les conditions dans lesquelles la Métropole pourrait se substituer à la Ville et procéder au rachat de l'immeuble en cause.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Programme d'action foncière (Paf) en date du 21 octobre 2013 intervenu entre la Ville et l'établissement public foncier de Normandie (EPFN).

### **Considérant :**

- Que la Ville, conformément aux dispositions du Paf, s'est engagée au rachat du bien en cause,
- Que cette acquisition doit s'opérer au prix global de **DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CENT TRENTE CINQ EUROS SEIZE (294 135,16 €)** TVA et frais généraux et d'actualisation inclus, frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur,
- Que l'évolution du paysage administratif intercommunal confiée à la future Métropole des compétences en matière économique et relatives à la constitution de réserves foncières,
- Que dès lors, compte tenu de l'objectif initial de cette acquisition et de l'évolution des projets sur ce site, il convient, préalablement à son rachat, de vérifier les conditions dans lesquelles la Métropole pourrait se substituer à la Ville et procéder à l'acquisition de ce bien.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'engager auprès de la Crea, dans le cadre des compétences de la future Métropole portant notamment sur la constitution de réserves foncières, toute démarche relative aux conditions de substitution de la Métropole à la Ville quant au rachat du bien en cause,
- De procéder, dans l'hypothèse de l'impossibilité de substitution sus-visée, au rachat auprès de l'EPF de Normandie, aux conditions financières énoncées ci-dessus, d'un immeuble sis 33 boulevard Lénine, conformément aux dispositions du Paf,
- D'autoriser, en l'absence provisoire du Maire, Monsieur Joachim Moyse, premier adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Étienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-29 | Urbanisme - Secteur Seguin - Permis d'aménager  
Sur le rapport de M. Joachim Moyse, Premier adjoint**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Situé en partie Nord Est de la commune, entre les emprises ferroviaires et la rue de Paris, le secteur Seguin correspond à d'anciennes activités industrielles, majoritairement désaffectées ou en voie de l'être, incompatibles avec les secteurs d'habitat riverains. Sa reconversion s'inscrit dans le processus de renouvellement urbain engagé par la Ville depuis 2001 avec les opérations de rénovation urbaine (Oru).

Le projet vise à éviter le maintien ou la réimplantation d'activités incompatibles avec la proximité de secteurs d'habitat, tant en termes de nuisances que de circulation des poids-lourds. En dehors des habitations conservées en bordure de la rue de Paris, le secteur doit être totalement rénové, dans la perspective de la confortation d'une vocation à dominante d'habitat, complétée par des liens avec les services et activités tertiaires de proximité (secteur Saint-Yon). La prise en compte des principes de l'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) constitue l'un des objectifs du projet de reconversion du secteur.

Les terrains de la première tranche destinés à recevoir de l'habitat individuel superposé et/ou collectif en accession donnent actuellement lieu à un appel à projet qui permettra de désigner un ou plusieurs promoteurs, lesquels procéderont à la construction et à la commercialisation du projet.

Dans cette perspective, il convient d'aménager la première tranche du projet en créant un lotissement communal sur les parcelles sises à l'angle des rues de Paris et Seguin, cadastrées section AK numéros 345, 433, 459, 495, 496 et partie de 347 ainsi que sur partie des parcelles cadastrées section AL numéros 139 et 215.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'urbanisme.

**Considérant :**

- Que l'aménagement du projet Seguin nécessite le recours à la procédure de lotissement, et notamment de permis d'aménager, conformément aux dispositions des articles L421-2 et R421-19 du Code de l'Urbanisme.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'approuver la réalisation d'un lotissement communal à usage d'habitation sur les terrains sus-visés situés à l'angle des rues de Paris et Seguin,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Joachim Moyse premier adjoint délégué, à déposer au nom et pour le compte de la Ville, une demande de permis d'aménager sur les terrains en cause,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Joachim Moyse premier adjoint délégué, au nom et pour le compte de la Ville, à signer en tant que de besoin, tous documents afférents à ce projet d'aménagement.

**Précise que :**

- Ce projet d'aménagement fera l'objet de la création d'un budget annexe qui sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-30 | Renouvellement urbain - Cité du Château Blanc - Etude pré-opérationnelle de repérage des copropriétés en difficulté - Demande de subvention**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Le projet de rénovation urbaine de Saint-Etienne-du-Rouvray est actuellement en voie de terminaison. S'il constitue déjà une réussite indéniable, les risques de nouveaux processus de dégradation subsistent, notamment sur les logements collectifs conservés.

Toutes les opérations à réaliser n'ayant pu être intégrées à l'Oru et de nouvelles problématiques s'étant renforcées, notamment sur les copropriétés dégradées, la poursuite du renouvellement urbain est donc indispensable et nécessite la mise en place d'un dispositif de suite du programme de renouvellement urbain, à défaut duquel la pérennisation des acquis serait compromise.

Dans la perspective d'un Nouveau programme national de renouvellement urbain, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de repérage des copropriétés en difficulté visant à analyser l'ensemble des copropriétés du Château Blanc permettra d'identifier les copropriétés les plus en dysfonctionnement, de déterminer le mode opératoire pertinent pour accompagner leur redressement, voire leur démolition, et de structurer les futures interventions.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Que la Ville pourrait être retenue au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain,
- Que dans ce cadre, une étude pré-opérationnelle devra être lancée sur les copropriétés afin de déterminer le type d'intervention à poursuivre,
- Le coût de cette étude est estimé à 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC, et son plan de financement pourrait être le suivant :
  - Agence nationale de l'habitat  
(50 %) : .....62 500,00 €
  - Caisse des dépôts et consignations  
(25 %) .....31 250,00 €
  - Maître d'ouvrage et/ou autre financeur  
(25 %) .....31 250,00 €

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'approuver ce plan de financement, de rechercher toute autre subvention possible et de solliciter les subventions qu'il comporte auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Caisse des dépôts et consignations et de toute autre financeur,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-31** | Oru Renan - Travaux sur local commercial - Remise de loyers

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de secteur Renan, l'ESH le Foyer Stéphanois procède actuellement à des travaux de construction en vue de l'extension en rez-de-chaussée de l'agence de Pôle Emploi et de la création en étages de 6 logements locatifs sociaux.

La Ville est propriétaire d'un local commercial sis espace commercial Renan, occupé par la SARL services phone & coiff, accessible à partir de la placette intérieure du centre commercial, dont les travaux de construction vont réduire l'emprise.

Pour permettre la poursuite de l'activité commerciale dans des conditions de visibilité et de desserte normales ainsi que pour des raisons de sécurité, la Ville souhaite le report de l'accès au local commercial sur la rue C. Chaplin.

Cette modification génère pour l'occupant la réalisation de travaux d'installation d'une vitrine et d'une porte.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales.

**Considérant :**

- Que la Ville souhaite, pour des raisons d'animation commerciale et de sécurité, le transfert de façade commerciale sur la rue Charlie Chaplin du local occupé par la SARL services phone & coiff,
- Que les parties se sont accordées pour considérer que le préjudice subi équivalait à une remise de loyers de 6 mois, soit  $418.53 \text{ €} \times 6 = 2\,511,18 \text{ €}$  (deux mille cinq cent onze euros dix huit),
- Qu'une visite sur place en date du 23 octobre 2014 a permis de constater que les travaux avaient bien été réalisés.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'opérer au profit de la SARL services phone & coiff une remise de loyers équivalant à 6 mois de loyers soit deux mille cinq cent onze euros dix huit (2 511,18 €) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2014-12-11-32** | Association Le club des utilisateurs d'Orphée - Adhésion de la ville

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Le Club des utilisateurs Orphée (Cuto) s'adresse à toutes les bibliothèques ou médiathèques municipales et départementales ainsi qu'aux structures utilisant la gamme Orphée.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- Le club des utilisateurs Orphée propose d'accéder au forum de discussion sur le site du Cuto et de participer à des actions de formation ou d'information mises en place localement,
- Cette adhésion est nécessaire pour faire poids sur les demandes de développement des pro-logiciels que la ville utilise,
- Une assemblée annuelle permet de faire le point sur les avancées des solutions informatiques et de faire remonter nos remarques et demandes de progrès,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'adhérer au Club des utilisateurs Orphée dont la cotisation annuelle pour 2014 est de 160 euros.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-33** | Conseil d'administration des collèges - Désignation des représentants de la ville

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 et les circulaires d'application relatives aux établissements publics locaux d'enseignement précisent notamment la composition des conseils d'administration des collèges.

Pour la ville de Saint-Etienne-Du-Rouvray, il convient de désigner un représentant pour chaque collège

Chaque assemblée délibérante des collectivités locales concernées désigne, en son sein, son représentant.

Compte tenu de ces dispositions, je vous propose de désigner les représentants de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray qui siègeront aux conseils d'administration des collèges de la ville.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n° 2011-1716 du 1<sup>er</sup> décembre 2011,
- Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 .

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- **De désigner au conseil d'administration des collèges :**
  - Collège Louise Michel
    - Nicole Auvray
  - Collège Pablo Picasso
    - Florence Boucard
  - Collège Maximilien Robespierre
    - Gabriel Moba M'Builu
  - Collège Paul Eluard
    - Francine Goyer

Cette délibération annule et remplace les dispositions de la délibération n°2014-04-10-15 du 10 avril 2014 relative au même objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-34 |** Conseils d'administration des lycées - Désignation des représentants de la ville

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 et les circulaires d'application relatives aux établissements publics locaux d'enseignement modifient notamment la composition des conseils d'administration des lycées.

Pour la ville de Saint-Etienne-Du-Rouvray, il convient de désigner un représentant pour le lycée Le Corbusier.

Chaque assemblée délibérante des collectivités locales concernées désigne, en son sein, son représentant.

Compte tenu de ces dispositions, je vous propose de désigner le représentant de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray qui siègera au conseil d'administration du lycée Le Corbusier.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n° 2011-1716 du 1<sup>er</sup> décembre 2011,
- Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 .

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- **De désigner au conseil d'administration du lycée Le Corbusier :**
  - Jérôme Gosselin

Cette délibération annule et remplace les dispositions de la délibération n°2014-04-10-16 du 10 avril 2014 relative au même objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-35 | Nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance - Plan d'actions - Demande de financement**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

En référence à la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017), la ville a conduit un diagnostic partenarial préalable à l'élaboration de son schéma local de tranquillité publique.

Pour remédier aux dysfonctionnements repérés dans ce diagnostic, une concertation a été mise en place, de juin à novembre 2014, avec les partenaires du territoire en vue de concevoir un plan d'actions qui formalise la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance présentée lors du CLSPD du 18 novembre 2014.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- La Nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013 -2017),
- Le plan départemental de prévention de la délinquance,

**Considérant :**

- Le plan d'actions de la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance,
- Qu'il convient de répondre à l'appel à projet du Fonds interministeriel de prévention de la délinquance,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- Qu'il soit fait appel au Fonds interministeriel de prévention de la délinquance pour accompagner la mise en oeuvre de ce plan d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-36 | Prévention spécialisée - Association stéphanaise de prévention individuelle et collective - Subvention exceptionnelle**

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

L'Aspic (Association stéphanaise de prévention individuelle et collective) a contribué de manière significative à l'élaboration du plan d'actions et s'est particulièrement impliquée dans la mise en place, en partenariat avec le collège Robespierre et le lycée Le Corbusier, de l'action « un atelier pour réussir » intégrée au plan d'actions du schéma de tranquillité publique joint en annexe.

Le travail vise la mise en place d'un projet d'atelier éducatif, alternative à l'exclusion scolaire qui se poursuivra tout au long de l'année scolaire 2014-2015 et servira de support pour la reproduction d'actions similaires avec d'autres établissements scolaires de la ville.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'action sociale et des familles et particulièrement l'article L 221-1,
- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'enfance,
- La convention tripartite liant le Département de Seine-Maritime, la ville et l'Aspic en date du 26 avril 2011,
- La nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance,
- Le plan départemental de prévention de la délinquance,
- La nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance,

**Considérant :**

- L'implication et l'engagement de l'Aspic dans la mise en place d'une action partenariale inovante s'intégrant parfaitement à la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance,
- Qu'il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 000 euros,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## Extrait du registre des délibérations

**Délibération n° 2014-12-11-37** | Commerces, services et offre de santé - Subvention exceptionnelle Union commerciale et artisanale de Saint-Etienne-du-Rouvray centre  
**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

L'Union commerciale et artisanale de Saint-Etienne-du-Rouvray centre (UCA SER Centre) organise une quinzaine commerciale « Noël en fête » du mardi 9 au 26 décembre 2014. Trente-six commerçants et artisans adhérents de l'UCA du Centre ancien participent à cette opération. Le programme d'animations prévoit notamment l'organisation d'une tombola et le passage du père-noël dans les rues du centre ancien. Des décors peints sur vitrine et des sapins installés devant les boutiques participantes contribueront au caractère festif des rues durant la période de Noël. La quinzaine commerciale sera précédée d'une campagne publicitaire (flyers, affiches).

L'UCA SER Centre demande à la Ville une subvention exceptionnelle pour couvrir une partie des frais de communication. Parallèlement, l'association a sollicité et obtenu le soutien d'une entreprise stéphanaise qui fournira une partie des lots remis à l'issue de la tombola.

Cette demande apparaît cohérente avec les orientations du *Schéma de développement Commercial Durable* relatif à la valorisation des commerces et services existants encourageant les partenariats avec les unions commerciales (actions 3.2), notamment sur des projets d'animation commerciale en lien avec les temps forts de la ville (actions 3.3).

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération municipale n°2014-06-26-36 du 26 juin 2014 adoptant le *Schéma de développement commercial durable* comme cadre de référence de la stratégie municipale en faveur des commerces, services et offre de santé de proximité,

**Considérant :**

- La demande formulée par l'association reçue en mairie le 13 novembre 2014,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 280 € à l'association pré-citée.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout acte permettant le versement de la subvention.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-38 |** Maison de justice et du droit de Saint-Etienne-du-Rouvray - Permanences d'informations et entretiens- Conventions avec l'association Trialogue

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Depuis 1997, date de l'ouverture de l'Antenne de justice à la Maison du citoyen, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray finance la tenue de permanences d'information et d'entretiens de médiation familiale réalisés par l'association Trialogue. Cette activité a été reprise par la Maison de justice et du droit en 2001.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La circulaire du Ministère de la justice du 13 mai 2009 relative à la pratique de la médiation familiale dans les Maisons de justice et du droit rappelle le principe de la gratuité des prestations au sein des MJD et considère ce principe non compatible avec des séances volontaires de médiation familiale qui doivent être payantes par les médiés. En revanche, les permanences d'information sur l'objet et sur le déroulement de la médiation peuvent se poursuivre dans les MJD et les points d'accès aux droits.
- Qu'afin de maintenir le travail engagé, et pour répondre aux demandes formulées à partir des conflits familiaux, en accord avec l'association Trialogue, il est proposé de continuer d'effectuer des médiations familiales gratuites en direction des usagers stéphanois à la Maison du citoyen.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions avec l'association Trialogue,
- Une convention entre le Centre départemental d'accès au droit de Seine-Martime (CDAD), l'association Trialogue et la ville pour le financement des permanences d'information qui continueront de se tenir à la Maison de justice et du droit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017,
- Une convention entre l'association Trialogue et la ville pour le financement des entretiens de médiation familiale qui se tiendront désormais à la Maison du citoyen du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017,
- Sous réserve de l'exécution totale des obligations de chacune des parties et de tous actes s'y rapportant.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-39 |** Maison de justice et du droit - Convention entre la Ville et l'Ordre des avocats - Permanences juridiques  
**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Que la Maison de justice et du droit, mise en place par le Ministère de la justice et la ville, située à la Maison du citoyen, place Jean Prévost à Saint-Etienne-du-Rouvray, en juin 2001 a pour mission d'accueillir, d'aider et d'informer les habitants de la ville, qu'elle vise à leur offrir les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, à faciliter leur accès au droit et à la citoyenneté

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Que dans ce cadre, la ville souhaite la poursuite de la mise en œuvre de consultations juridiques gratuites, deux fois par mois, conduites par les avocats du Barreau de Rouen.
- Que ces consultations s'inscrivent dans le cadre d'une convention à intervenir entre la ville et le Barreau des avocats de Rouen définissant le nombre de permanences (2 par mois – 11 mois sur 12) et les modalités de leur organisation.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser la signature de la convention entre Monsieur le Maire et l'Ordre des avocats du barreau de Rouen,
- Cette convention produira ses effets du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 sous réserve de l'exécution totale des obligations de chacune des parties et tous actes s'y rapportant.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-40 |** Maison de justice et du droit de Saint-Etienne-du-Rouvray - Permanences d'informations juridiques sur le droit des femmes et des familles - Convention avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Seine-Maritime (CIDFF 76)

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Que la Maison de justice et du droit, mise en place par le Ministère de la justice et la ville, située à la Maison du citoyen, place Jean Prévost à Saint-Etienne-du-Rouvray, en juin 2001 a pour mission d'accueillir, d'aider et d'informer les habitants de la ville, qu'elle vise à leur offrir les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, à faciliter leur accès au droit et à la citoyenneté,

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales.

**Considérant :**

- Que dans ce cadre, la ville souhaite la poursuite des permanences juridiques par le CIDFF, d'accueil et d'orientation destinées au public féminin concernant le droit de la famille et notamment les régimes matrimoniaux, la filiation, le divorce, les violences familiales mais également le droit social, droit du travail et le droit pénal,
- Ces consultations s'inscrivent dans le cadre d'une convention à intervenir entre la ville et le CIDFF définissant le nombre de permanences(1 par mois – 12 mois sur 12) et les modalités de leur organisation.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser la signature de la convention entre Monsieur le Maire et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Seine-Maritime,
- Cette convention produira ses effets du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 sous réserve de l'exécution totale des obligations de chacune des parties et tous actes s'y rapportant.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-41 |** Maison de justice et du droit de Saint-Etienne-du-Rouvray - Permanences d'informations juridiques sur le droit des étrangers - Convention avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Seine-Maritime (CIDFF 76)

**Sur le rapport de** M. Joachim Moyse, Premier adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Que la Maison de justice et du droit, mise en place par le Ministère de la justice et la ville, située à la Maison du citoyen, place Jean Prévost à Saint-Etienne-du-Rouvray, en juin 2001 a pour mission d'accueillir, d'aider et d'informer les habitants de la ville. Qu'elle vise à leur offrir les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, à faciliter leur accès au droit et à la citoyenneté.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales.

**Considérant :**

- Que dans ce cadre, la ville souhaite la poursuite des permanences juridiques par le CIDFF, d'accueil et d'orientation destinées à aider les administrés dans leurs démarches administratives au regard de la législation sur le droit des nationalités et des étrangers.
- Que ces consultations s'inscrivent dans le cadre d'une convention à intervenir entre la ville et le CIDFF définissant le nombre de permanences (1 par mois – 11 mois sur 12) et les modalités de leur organisation.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui produira ses effets du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve de l'exécution totale des obligations de chacune des parties et tous actes s'y rapportant.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-42 | Résidence pour personnes âgées 'Ambroise Croizat'**  
- Avenant n°3 à la convention entre l'Etat, la Ville et le CCAS du 6 juin 1988 portant sur les logements foyers

**Sur le rapport de** Mme Francine Goyer, 2ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

En janvier 2015, va démarrer un important programme de réhabilitation (accessibilité, amélioration de la performance thermique, réfection des toitures, mises aux normes, ...) des logements de la résidence pour personnes âgées « Ambroise Croizat », qui a ouvert ses portes en 1989, et qui est jusqu'à aujourd'hui propriété de la Ville et gérée par le Centre communal d'action sociale – CCAS.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- La convention 76 2 061988 79297 1 708 conclue entre l'Etat, la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et le Centre communal d'action sociale de Saint-Etienne-du-Rouvray, en date du 6 juin 1988, en application de l'article L.353-13 du Code de la construction et de l'habitation portant sur les logements foyers visés par l'article L.351-2 (5<sup>ème</sup>) pour personnes âgées, et son avenant n°1 du 29 juillet 2009 et son avenant n°2 du 18 décembre 2009,
- La délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2013 portant sur la mise à disposition à l'ESH le Foyer stéphanois de 37 logements et de l'espace extérieur de la résidence pour personnes âgées « Ambroise Croizat », dans le cadre d'un bail emphytéotique,
- La délibération du Conseil d'administration du CCAS du 16 septembre 2014 autorisant Monsieur le Président du CCAS à signer la convention de gestion de la résidence pour personnes âgées « Ambroise-Croizat » conclue entre l'ESH le Foyer stéphanois et le CCAS,

**Considérant :**

- La cession par bail emphytéotique de 37 logements de la résidence pour personnes âgées « Ambroise-Croizat » par la Ville au Foyer stéphanois en vue d'un important programme de réhabilitation ;
- Le fait que 36 de ces 37 logements étaient intégrés à la convention 76 2 061988 79297 1 708 conclue entre l'Etat, la Ville de Saint-Etienne du Rouvray et le Centre communal d'action sociale de Saint-Etienne-du-Rouvray, en date du 6 juin 1988 permettant aux résidents de bénéficier de l'Allocation personnalisée au logement ;
- Le maintien de la propriété de la Ville pour les 2 logements (dont celui du gardien) de la résidence pour personnes âgées « Ambroise-Croizat », intégrés au bâtiment central de la résidence ;
- La nécessité de modifier la convention 76 2 061988 79297 1 708 conclue entre l'Etat et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et le Centre communal d'action sociale de Saint-Etienne-du-Rouvray, en date du 6 juin 1988 afin d'en exclure les 36 logements précités du cadre du conventionnement APL et d'y maintenir uniquement les 2 logements intégrés au bâtiment central.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la Convention 76 2 061988 79297 1 708 conclue entre l'Etat et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et le Centre communal d'action Sociale de Saint-Etienne-du-Rouvray, en date du 6 juin 1988.

**Précise que :**

- La présente décision a été également soumise au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, cosignataire de la Convention 76 2 061988 79297 1 708, lors de sa séance du 10 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-43 | Affaires scolaires - Ecole privée Jeanne d'Arc - Subvention de fonctionnement 2014/2015**

**Sur le rapport de** M. David Fontaine, 3ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

La commune, siège d'une école d'enseignement privé sous contrat d'association, doit obligatoirement participer aux dépenses de fonctionnement de cette dernière pour les élèves stéphanois. Cette année, cette section compte 115 élèves stéphanois en élémentaire, et notre participation est maintenue à 455 € par élève stéphanois d'élémentaire. Notre participation globale s'élèverait donc à 52 325 €.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La commune, siège d'une école d'enseignement privé sous contrat d'association, doit obligatoirement participer aux dépenses de fonctionnement de cette dernière pour les élèves stéphanois.
- Toutefois, cette contribution ne peut être supérieure aux avantages consentis pour les écoles publiques de même niveau.
- Pour l'évaluation des dépenses prises en charge, la commune-siège doit donc se référer au coût moyen d'un élève des classes de même nature des écoles publiques qu'elle gère.
- L'école Jeanne d'Arc, sise 98 rue de la République à Saint-Etienne-du-Rouvray, a reconduit un contrat d'association le 9 janvier 1991 pour la rentrée scolaire 1990 avec une section pédagogique élémentaire de trois classes.
- Cette année, cette section compte 115 élèves stéphanois en élémentaire.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- Pour l'année scolaire 2014-2015 de maintenir notre participation à 455 € par élève stéphanois (notre participation globale pour la présente année scolaire s'élèverait donc à 52 325 €),
- Qu'une provision de 40 % soit 20 930 € soit allouée sous réserve de la transmission du bilan financier 2013/2014 et du prévisionnel 2014/2015 accompagnés des attestations de domiciliation des familles stéphanoises et de la liste des élèves stéphanois en classes élémentaires scolarisés,
- Que les 60 % restant seront versés au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, à l'appui du pré-bilan de l'année en cours.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	22	Pour
Par	13	Contre
Par	0	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-44 |** Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse - Prise en charge d'une formation en accordéon avec la Ville d'Oissel - 2014-2015

**Sur le rapport de** M. Jérôme Gosselin, 4ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Buildu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Suite au départ à la retraite de M. Pascal Chicot, professeur d'accordéon depuis le 1er avril 2013, d'une part, et une diminution progressive des effectifs d'élèves accueillis, d'autre part, la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, n'a pas recruté de professeur d'accordéon, étant entendu que le schéma départemental de développement des enseignements artistiques, piloté par le Département de Seine-Maritime, préconisent des recherches de complémentarité, entre les établissements d'un même territoire, permettant d'élargir l'offre aux usagers.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales

**Considérant :**

- Que la convention de partenariat signée entre les villes d'Oissel et de Saint-Etienne-du-Rouvray, en 2013/2014, a permis d'échanger 1 élève : ainsi l'élève mineur stéphanois de la classe d'accordéon, a pratiqué cette discipline dans l'école municipale de musique et de danse d'Oissel, alors qu'un jeune Osselien a pratiqué le Cor au Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saint-Etienne-du-Rouvray. Chacun s'est inscrit dans sa commune de résidence pour bénéficier du tarif réservé aux habitants de la commune de résidence.
- Que cet échange équilibré ne peut pas se renouveler, car aucun élève Osselien n'a souhaité pratiquer une discipline rare proposée au CRC en 2014/2015, alors que la famille de l'enfant mineur stéphanois est satisfaite, des enseignements délivrés à Oissel en classe d'accordéon,

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- La prise en charge de la formation d'accordéon pour une enfant de 10 ans inscrite à l'école de musique d'Oissel, soit une somme de 299 € (deux cent quatre vingts dix neuf euros) à payer à la Ville d'Oissel sur production d'une facture, étant entendu, que l'enfant est inscrite dans Unicité, et la famille bénéficie de la tarification solidaire, pour un montant annuel de 127,20 € versés à la régie unique, soit une prise en charge financière par la ville de 171,80 €.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,
- Cette disposition particulière, qu'il s'agisse d'un échange d'élève entre les 2 établissements ou d'une prise en charge financière de la ville lorsqu'il n'y a pas d'échange d'élève possible, ne concerne que l'enfant inscrite dans Unicité, suite à l'accord passé entre la famille et la ville, depuis le départ en retraite du professeur d'accordéon, et s'applique pour la durée du cycle 1 compris entre 3 et 5 ans, au plus jusqu'à l'année 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-45 |** Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saint-Etienne-du-Rouvray - Convention de partenariat avec le Centre hospitalier du Rouvray - Premier semestre 2015

**Sur le rapport de** M. Jérôme Gosselin, 4ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Gard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Le projet de convention a pour objet de permettre à des enfants issus notamment de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, âgés de 8 à 12 ans, orientés vers le Centre médico psychologique de Saint-Etienne-du-Rouvray et présentant des troubles relationnels légers, comme des troubles du comportement, des inhibitions ou encore des problèmes de concentration, de bénéficier d'une initiation musicale instrumentale ou chorégraphique par des professeurs volontaires du conservatoire appuyés par une équipe soignante du CMP au sein du Conservatoire de musique et de danse.

Le Centre hospitalier du Rouvray met à disposition pour le bon fonctionnement du groupe une équipe soignante, et le conservatoire met à disposition 2 enseignants du conservatoire (1 enseignant par cycle de 11 semaines)

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Que le Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saint-Etienne-du-Rouvray est agréé par l'Etat, et dans ce cadre, est l'un des 3 conservatoires référents du territoire 6 défini dans le Schéma départemental de développement des établissements d'enseignement artistique du Conseil général de Seine-Maritime,
- Qu'il dispose d'un projet d'établissement, d'un projet pédagogique, d'un règlement intérieur qui inclut, le règlement des études par cursus, et réunit une fois par an, et plus si nécessaire, le conseil d'établissement,
- La loi du 11 février 2005, qui a inscrit dans le droit commun l'accès des personnes en situation de handicap à l'enseignement artistique pratiqué dans les conservatoires
- Les projets développés par la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, permettant l'accueil d'enfants handicapés dans les structures municipales,
- Le souhait du Centre hospitalier du Rouvray de créer avec la Ville un groupe « pratique artistique et soins » par le biais du conservatoire,
- En échange de la mise à disposition de personnel et de locaux du conservatoire, que le Centre hospitalier du Rouvray verse à la Ville de Saint Etienne du Rouvray la somme forfaitaire de 50 euros TTC (cinquante euros TTC) par séance. Soit un total de 1 100 euros (mille cents euros).

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De proposer la signature d'une convention entre la ville et le CHSR au conseil municipal de décembre 2014 .

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-46 | Le Rive gauche - Modalités d'accès des enfants de la Chad et de leur famille aux spectacles de danse**

**Sur le rapport de** M. Jérôme Gosselin, 4ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Depuis la création de la Chad dans les écoles élémentaires Joliot Curie, puis au collège Louise-Michel cette année, le Rive gauche est partenaire du dispositif aux côtés de l'Education nationale et du conservatoire rayonnement communal de Saint-Etienne-du-Rouvray, pour sensibiliser les enfants et leurs familles aux spectacles vivants et à toutes les formes de danse.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Que le Rive gauche s'est engagé sous l'appellation « scène conventionnée pour la danse », par le Ministère de la culture, dans le développement des activités liées à la création et diffusion chorégraphique mais également pour faciliter l'accessibilité aux spectacles de danse des publics, notamment des scolaires.
- Que depuis 2011, il est partenaire des Classes à horaires aménagés danse, installées dans les écoles élémentaires Joliot Curie 1 et 2, et depuis la rentrée scolaire 2014/2015 au collège Louise-Michel,
- Les évaluations de la convention tripartite 2011/2014 de la Chad, transmises au Comité de pilotage de juin 2014, dont l'accès au spectacle vivant

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De valider la gratuité d'accès pour les élèves inscrits en Chad aux spectacles chorégraphiques de la saison du Rive gauche, identifiés d'un commun accord entre la famille des enfants inscrits en classe Chad et la médiatrice culturelle du Rive gauche.
- De proposer un tarif à 8 euros aux parents/familles les accompagnant aux spectacles de danse, ou une formule d'abonnement 3 spectacles stéphanois, quelque soit la catégorie du spectacle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-47 |** Fourniture, pose, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains et d'abris voyageurs - Marché JC Decaux - Avenant n°2

**Sur le rapport de** M. Jérôme Gosselin, 4ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a signé en novembre 2004, avec la société JC Decaux, un marché relatif à la fourniture, la pose, la maintenance et le nettoyage des mobiliers urbains de communication et des abris voyageurs.

Ce marché arrivant à échéance le 31/12/2014, une procédure de mise en concurrence a été engagée.

Au terme de cette procédure, aucune offre n'ayant été réceptionnée, il est proposé de passer avec la société JC Decaux, un avenant ayant pour objet la prolongation du marché en cours pour une durée maximale de 6 mois et permettant ainsi à la Ville de relancer une nouvelle consultation.

L'avenant portera donc l'échéance du marché au 30/06/2015 ; les autres clauses du marché initial et de l'avenant n°1 demeurent inchangées.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code des marchés publics,

**Considérant :**

- Qu'au terme d'une procédure de consultation aucune société n'a répondu,
- Qu'il y a lieu de prolonger la durée du marché
- 

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De signer un avenant n°2 avec la société JC Decaux,

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la majorité la délibération

Par	33	Pour
Par	2	Contre
Par	0	Abstention
Par	0	Non participation au vote

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-48 | Petite enfance – Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray – Subvention de fonctionnement - Versement d'un acompte**  
**Sur le rapport de** Mme Murielle Renaux, 6ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

L'Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray participe à notre plan Petite enfance dans le cadre de l'accueil qu'elle assure à la halte Léonel-Quentin. A ce titre, elle est inscrite dans le Contrat enfance jeunesse passé entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales et bénéficie d'un financement. La Ville attribue donc des aides financières pour cet accueil, intégrant la subvention versée par la Caisse d'allocations familiales.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- L'association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray gère la halte Léonel Quentin,
- Cette action est intégrée au Contrat enfance jeunesse signé entre la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,
- La participation de la Ville est fixée à 0,90 € par heure facturée,
- Les difficultés de trésorerie de l'association nécessitent de lui attribuer dès maintenant un premier acompte sur la subvention 2015.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- D'attribuer à l'association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray un premier acompte sur sa subvention de fonctionnement de l'année 2015 d'un montant de **13 895 €** correspondant à 80 % de la subvention globale versée en 2014.

**Précise que :**

- La dépense est imputés au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-49 | Affaires sportives - Club athlétique des cheminots stéphanois - Subvention de fonctionnement 2014/2015**  
**Sur le rapport de** M. Michel Rodriguez, 8ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

La commune accorde des aides aux associations sous différentes formes. En dehors de l'usage des locaux et tout en respectant leur autonomie, la ville fournit une aide à l'activité des ces associations souvent très actives dans la vie locale. C'est dans ce cadre que nous vous proposons de voter des subventions de fonctionnement aux associations sportives stéphanaises.

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- Au cours des derniers Conseils municipaux 2014, vous aviez accordé une subvention de fonctionnement aux associations sportives dont les dossiers avaient été rendus complets, pour la saison 2014-2015,
- Aujourd'hui, le département des sports ayant enregistré le dossier du Club athlétique stéphanaise section football.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De verser à la section football du Club athlétique des cheminots stéphanaise une subvention de fonctionnement pour la saison 2014-2015 d'un montant de 600 €.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget 2014 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-50** | Affaires sportives - Ring stéphanois - Subvention exceptionnelle

**Sur le rapport de** M. Michel Rodriguez, 8ème adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

Le mardi 13 janvier 2015 à 20 h 30 au Rive gauche sera présentée une création de théâtre/danse/musique à partir de l'adaptation de l'autobiographie du boxeur Jake La Motta : « Raging Bull ».

Ce travail est porté par la compagnie rouennaise du Caliband Théâtre.

L'équipe du Rive gauche a monté en partenariat avec cette compagnie plusieurs actions culturelles, notamment à destination du Ring stéphanois (expo photos, rencontres, autour notamment de M. Khaldi et de M. Djelti, champion du Monde et d'Europe), les centres socioculturels (expo photos, projection du film de Scorsese avec De Niro, rencontre au Ring avec l'équipe du spectacle etc), le lycée le Corbusier (ateliers théâtre autour du spectacle...), le collège Robespierre (répétition publique de la pièce...), l'INSA.

Les comédiens viendront **le samedi 10 janvier à 15H00** (et sous réserve de confirmation à 16 H 30 également) dans la salle de boxe présenter 20 à 30 minutes de cette « pièce théâtrale ». Cette représentation sera suivie, d'un débat-échange avec les boxeurs.

Un travail est d'ores et déjà engagé avec le photographe Yann Cielat qui viendra à la salle de boxe pour prendre des photos des boxeurs lors des entraînements et suivra également les boxeurs dans leur vie personnelle.

Il s'attachera aux portraits de quelques boxeurs, dont Affif Djelti (quatre fois champion du monde).

Les photos seront exposées au Rive gauche le soir de la représentation (sous réserve de confirmation le 13/01/2015) et au centre Georges Déziré à partir du vendredi 9/01/2015 (et pour une durée non encore déterminée).

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant que :**

- Ce spectacle étant l'occasion d'encourager des publics très éloignés des salles de spectacles à franchir la porte du Rive gauche, le club stéphanois envisage de proposer à ses licenciés de découvrir le spectacle lors de sa soirée de présentation au Rive gauche,
- Ce projet concerne 57 personnes. Les dépenses liées à cette organisation s'élèvent à 741 €, qui correspond au prix d'entrée stéphanois d'un spectacle de catégorie A au Rive gauche, soit 13 € par personne.
- Le club nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 342 €.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De verser au Ring stéphanois, une subvention exceptionnelle d'un montant de 342 €.

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget 2014 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal** | Séance du 11 décembre 2014

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-51** | Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2013 - Information  
**Sur le rapport de** Mme Catherine Olivier, Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : !

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoient la présentation, devant le Conseil municipal, d'une synthèse sur la gestion globale des déchets et le prix du service (collecte et traitement), destinée notamment à l'information du public.

Le rapport d'activités 2013 a été présenté et validé lors du Conseil de la Communauté le 23 juin 2014 ; la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, est exercée par la Crea (Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe).

En 2013, ce sont 70 communes qui composent le territoire de la Crea, soit 495 713 habitants.

La partie traitement, tri et valorisation, reste assurée par le Syndicat mixte d'élimination des déchets de l'arrondissement de Rouen (Smédar).

299 agents travaillent au sein de la Crea pour assurer le service de collecte de plus de 288 920 tonnes de déchets pour l'année 2013.

Les communes conservent à leur charge la collecte des déchets des services techniques, le nettoyage du mobilier urbain (colonnes d'apport volontaire) et la compétence propreté.

Les services de la CREA ont élaboré la synthèse qui est jointe au présent rapport.

### **Le Personnel**

- Priorité pour 2014, traiter les points sensibles de collecte sur 22 communes du territoire (point sensible = point de collecte présentant des risques potentiels pour les agents de collecte ou pour les usagers).
- Projet d'échauffement au travail dont l'objectif est la réduction des troubles musculo-squelettiques et de l'absentéisme.

### **L'Environnement**

- Réduction des déchets  
Poursuite du programme d'actions inscrit dans le Plan Local d'Education à l'Environnement approuvé en décembre 2012.  
La baisse de la production des OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) s'est accentuée en 2013 (357,8 kg/an/hab ; rappel ratio à atteindre 352,42 kg/an/hab en 2015).
- Promotion du réemploi
  - Collecte des textiles ; 91 colonnes installées sur 49 communes du territoire, soit 363 tonnes de vêtements, linge de maison et maroquinerie collectés.
  - Etude sur la faisabilité d'un réseau de recycleries
  - Opération « journée réemploi » menée sur les déchetteries de Caudebec-lès-Elbeuf et de Saint-Etienne-du-Rouvray soit 900 kg d'objets (meubles, vélos, vaisselle...) récupérés.

- Accompagnement des différents publics à la réduction et au tri des déchets
  - Auprès des professionnels  
Réalisation d'une plaquette en 2013 dédiée aux professionnels et diffusée auprès de 450 entreprises, 832 artisans et 43 commerçants.
  - Auprès des clubs sportifs  
Signature avec 4 clubs sportifs d'une charte du sport éco-responsable.
  - Promotion des pratiques de jardinage durable ; appel à projets lancé pour accompagner les jardins pédagogiques dans 6 écoles.

### **Communication – Information et Sensibilisation**

- Allo communauté : 39 446 appels traités en 2013 concernant la compétence déchets
- Communication de proximité : actions phares
  - Accompagnement d'opération d'implantation de colonnes enterrées (actions en porte à porte ou en pied d'immeubles, sensibilisation des gardiens).
  - Enquête de satisfaction sur 300 foyers de Rouen et campagne de sensibilisation auprès de 8 000 foyers.
  - Amélioration de la qualité des collectes : priorité sur l'habitat collectif ; rencontre de foyers résidant en habitat collectif par les éco-ambassadeurs ; boitage de documents d'information.

### **Les collectes ; évolution des tonnages**

#### Généralités

Les tonnages collectés en 2013 ont diminué de 1,2 % ; 583 kg/an/hab tous déchets confondus.

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR)  
La baisse constatée depuis quelques années s'est accentuée en 2013 (295,4 kg/an/hab) grâce notamment aux actions du PRD (Programme de réduction des déchets).  
La collecte est effectuée en porte à porte, en sacs, en bacs ou en colonnes. Elle est assurée à la fois en régie (Rouen, Elbeuf) et par le biais de prestataires.  
En raison du programme de déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées, la collecte des OMR en apport volontaire a connu une forte augmentation en 2013.  
On compte, en 2013, pour les OMR, 262 colonnes enterrées et 41 colonnes semi-enterrées.
- Les déchets ménagers recyclables (DMR)  
Collectés en apport volontaire sur l'intra boulevard de Rouen, les DMR sont partout ailleurs collectés en porte à porte, à la fois en régie et par le biais de prestataires.  
Le ratio des DMR subit une légère baisse (-1,64 %) 41,38 kg/an/hab, en lien vraisemblablement avec la diminution globale des déchets des ménages.  
Toutefois, la part sélective des OMA a augmenté de 0,1 % entre 2012 et 2013.  
On compte, en 2013, pour les DMR, 196 colonnes enterrées et 29 colonnes semi-enterrées.

- Le verre  
La collecte du verre en porte à porte concerne encore 78 745 habitants répartis sur 5 communes. 82 % de la production de verre ménager est collectée en apport volontaire. Le ratio est de 20,56 kg/an/hab (en baisse de 0,8 % par rapport à 2012).
- Les déchets verts  
Pour 49 communes, la collecte s'effectue en porte à porte. Pour les autres, elle est réalisée par apport volontaire via le réseau de déchetteries.  
Le ratio, toujours en hausse, atteint 61,31 kg/an/hab. La collecte en porte à porte pose d'importantes difficultés (port de charge et répétition des gestes) pour les agents de collecte.
- Les déchetteries  
16 déchetteries à disposition sur le territoire de la Crea.  
Des tonnages stables depuis 2011 (152,9 kg/an/hab).  
656 946 visiteurs en 2013 (soit + 7,2 % par rapport à 2012).

### **Le traitement des déchets**

Pour le traitement des déchets, la Crea a délégué sa compétence au SMEDAR (Syndicat mixte d'élimination des déchets de l'arrondissement de Rouen).

Implanté à Grand-Quevilly, le site de l'Ecopôle réunit :

- 1 unité de valorisation énergétique UVE
- 1 unité de traitement de mâchefers UTM
- 1 unité de tri et d'affinage UTA

Le SMEDAR gère trois filières de valorisation :

- La valorisation matière (recyclage industriel de produits « propres et secs »)
- La valorisation agronomique (production de compost à partir de tontes de gazon et de produits d'élagage)
- La valorisation énergétique (développement d'un réseau de chauffage urbain, production d'électricité) ; les mâchefers issus de l'incinération sont réutilisés en technique routière.

Les déchets ultimes (résidus ne pouvant faire l'objet d'aucune valorisation complémentaire) sont stockés dans des centres d'enfouissement techniques.

### **Les Indicateurs Financiers**

- Les dépenses de fonctionnement relatives à la collecte et au traitement des déchets s'élèvent à 56 723 322 € en 2013 soit une progression de 0,69 % par rapport à 2012.
- Les recettes de fonctionnement se montent à 61 400 881 €, soit une baisse de 0,02 % par rapport à 2012.
- La TEOM représente 39 001 146 €, soit environ 64 % du financement du service.
- La redevance spéciale incitative génère une recette de 2 012 065 € en 2013.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 654 756 €, soit - 44 % par rapport à 2012 notamment du fait du ralentissement des besoins en mobilier urbain.
- Recettes d'investissement : 3 893 188 € (en hausse de l'ordre de 25 %).
- Coût du service à l'habitant (hors recettes) : 114,40 €
- Coût à la tonne (recettes non déduites) : 196,30 €

Le rapport annuel 2013 est consultable par la population à la Direction des Services Techniques ; il est aussi téléchargeable sur le site internet [www.la-crea.fr](http://www.la-crea.fr).

Conformément à la réglementation, la présente synthèse vous est présentée à titre d'information.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n° 2014-12-11-52 | Cohésion sociale - Accompagnement des habitants dans l'émergence et la mise en place des Conseils citoyens - Demande de subvention**  
**Sur le rapport de** Mme Najia Atif, Conseillère municipale déléguée

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M´Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

**Exposé des motifs :**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine définit, entre autre le cadre des nouveaux contrats de Ville et instaure notamment la mise en place d'un conseil citoyen dans chaque quartier dit « Prioritaire ».

Cela implique la participation d'habitants et d'acteurs locaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville unique.

Afin de permettre la mise en place des Conseils Citoyens, une subvention d'un montant de 8 000 € a été sollicitée auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le rapport au Bureau municipal du 4 décembre 2014,

**Considérant que :**

- La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine définit, entre autre le cadre des nouveaux contrats de Ville et instaure notamment la mise en place d'un conseil citoyen dans chaque quartier dit « Prioritaire ».
- Afin de permettre la mise en place des Conseils Citoyens, une subvention d'un montant de 8 000 € a été sollicitée auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De valider la demande de subvention effectuée auprès de la DDCS pour l'année 2014,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes les pièces s'y rapportant.

**Précise que :**

- La recette sera imputée au budget de la Ville prévu à cet effet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc

**Conseil municipal | Séance du 11 décembre 2014**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Vœu n°2014-12-11-53 | Défense de l'emploi à UPM - Chapelle Darblay (Grand Couronne)**

**Sur le rapport de** Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 31

Date de convocation : 05/12/2014

L'An deux mille quatorze, le 11 décembre, à 18 h 30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert Wulfranc, Maire

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard Colombel, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M' Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Nicole Auvray, Madame Najia Atif, Madame Catherine Olivier, Monsieur Pascal Langlois, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Pascale Hubart, Madame Florence Boucard, Monsieur Gilles Chuette (jusqu'à la délibération n°7), Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Philippe Brière

### **Etaient excusés avec pouvoirs :**

M. Patrick Morisse donne pouvoir à M. David Fontaine

Mme Thérèse-Marie Ramaroson donne pouvoir à Mme Danièle Auzou

Mme Samia Lage donne pouvoir à Mme Léa Pawelski

M. Gilles Chuette donne pouvoir à M. Pascal Le Cousin (à partir de la délibération n°8)

Mme Noura Hamiche donne pouvoir à M. Philippe Brière

### **Secrétaire de séance :**

Madame Marie-Agnès Lallier,

Chaque jour en témoigne, la situation de l'emploi se détériore. L'annonce récente de la Direction de la société finlandaise UPM Chapelle Darblay de sa volonté de mettre fin à l'activité de sa machine PM3 sur son site de Grand Couronne porte un nouveau coup dur à l'emploi et au secteur industriel de la vallée de la Seine.

Quelques mois après la fermeture de la raffinerie Pétroplus de Petit Couronne, les élus du conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray ne peuvent se résoudre à voir disparaître une à une les industries sur le Grand Port Maritime de Rouen.

Ils rappellent que la papeterie de Grand Couronne, spécialisée dans la production de papier journal, est l'un des fleurons du savoir faire français en matière de production de papier à partir de déchets recyclés.

Cette usine qui emploie 400 salariés, utilise le transport fluvial, via l'axe Seine, pour livrer les grandes imprimeries parisiennes. Elle est également l'une des premières entreprises à avoir installé une chaudière Biomasse sur son site.

Au moment où l'énergie circulaire est au cœur des réflexions, l'annonce récente de la volonté du groupe UPM de mettre fin à l'activité de sa machine PM3, qui produit du papier recyclé est incompréhensible.

Cette décision conduit à la suppression de 196 emplois directs et menace à court terme l'existence même du site de production de Grand Couronne.

Le Conseil municipal demande que tout soit mis en œuvre, au niveau de l'Etat comme à celui des collectivités locales concernées (Région, Département, Métropole) pour défendre l'emploi et le développer !

Face à cette situation dramatique pour l'emploi et l'avenir de cette entreprise, ils demandent que les pouvoirs publics examinent les solutions alternatives qui ont été élaborées pour le maintien du site et qui sont considérées comme viables par les professionnels de la filière papier, telle l'organisation d'une collecte spécifique des papiers de bureaux de grands sites publics ou privés ou encore le développement du marché du papier « kraft » aujourd'hui en pleine expansion.

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Premier Ministre et à Madame la Ministre de l'environnement de se saisir rapidement de ces questions et d'étudier les propositions alternatives présentées par les élus locaux concernés et les salariés de l'entreprise, pour que soit sauvegardé l'emploi et que l'avenir du site soit assuré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le vœu, par 35 votants,

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray  
Hubert Wulfranc